Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

SIEA Rive Gauche de la Dore

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2025

S.I.E.A Rive Gauche de la Dore – 166 Route de Gaspard – Les Youx - 63520 ESTANDEUIL
www.rivegauchedeladore.fr
☎ : 04 73 70 69 65 contact@rivegauchedeladore.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
1.1. Présentation des compétences 4
1.2. Présentation du territoire desservi 5
1.3. Mode de gestion du service 6
1.4. Estimation de la population desservie (D101.1) 7
1.5. Nombre d'abonnés 7
1.6. Eaux brutes 9
1.6.1 Prélèvement sur les ressources en eau 9
1.6.2 Protection de la ressource en eau 10
1.7. Eaux traitées 11
1.7.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025 11
1.7.2 Production 12
1.7.3 Traitement 12
1.7.4 Achats d'eaux traitées 13
1.7.5 Volumes vendus au cours de l'exercice 14
1.7.6 Autres volumes 15
1.7.7 Volume consommé autorisé 16
1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 16
2. Tarification de l'eau et recettes du service 17
2.1. Modalités de tarification 17
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 18
2.3. Recettes Budget EAU 19
2.4. Compte Administratif BUDGET EAU 2025- FONCTIONNEMENT 20
2.5. Budget Primitif BUDGET EAU 2026 21
3. Indicateurs de performance 22
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 22
3.2. Qualité de l'eau par unité de distribution 23
3.2.1 Bulletin qualité de l'eau annuel UDI RGD 24
3.2.2 Bulletin qualité de l'eau annuel UDI Fayet Isserteaux Montmorin 25
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 26
3.4. Indicateurs de performance du réseau 28
3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3) 28
3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 29
3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 30
3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 30
3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 31
4. Intervention – Budget fonctionnement 32
4.1. Gestion du parc de compteur 32
4.2. Sortie des compteurs en limite de propriété 34
4.3. Entretien réservoir et station de pompage 34
5. Financement des investissements 35
5.1. Branchements en plomb 35
5.2. Les opérations de travaux de l'année 2025 35
5.2.1 Le Programme de travaux 2024/2025 35
5.3. Montants financiers 38
5.4. État de la dette du service 38
5.5. Amortissements 38

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

5.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 38
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau....42
6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 42
7. Actions de communications 43
7.1. Les publications de l'année 2025....43
7.2. Panneau Pocket 50
8. Tableau récapitulatif des indicateurs 51

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation des compétences

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SIEA Rive Gauche de la Dore

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE DE LA DORE
Depuis le 19 avril 2023

- Nom de l'entité de gestion : eau potable

- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal Mixte

- Compétences liées au service :

EAU POTABLE :

- Production,
- Protection de l'ouvrage,
- Traitement,
- Transfert,
- Stockage,
- Distribution.

PRESTATIONS DE SERVICE EAU POTABLE :

- l'entretien et le contrôle du bon fonctionnement des appareils de défense incendie (poteaux et bouches) raccordés au réseau d'eau auprès des communes membres et des communes extérieures au Syndicat,
- l'entretien et petits travaux de terrassements liés aux écoulements des eaux et / ou aux réparations de réseaux dans les communes adhérentes,
- les nouveaux branchements eau potable, eaux usées, eaux pluviales, dans les communes adhérentes,
- la facturation de la part d'assainissement collective des communes, et EPCI détenant la compétence assainissement,
- la facturation de la part d'assainissement non collective des communes et EPCI détenant la compétence assainissement non collectif,
- L'entretien et exploitation des ouvrages d'eau potable pour le compte de communes non-membres si celles-ci sont limitrophes du territoire syndical.

ASSAINISSEMENT :

- Etude, construction, exploitation des stations d'épuration, des réseaux et ouvrages de transport,
- Collecte et transfert des eaux usées,
- Traitement des eaux usées, gestion des boues,
- Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées produites par les immeubles raccordés au réseau public de collecte ainsi que d'élimination des boues produites.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

PRESTATIONS DE SERVICE :

- L'entretien des appareils de défense contre incendie des communes adhérentes
- L'entretien et petits travaux de terrassements liés aux écoulements des eaux ou aux réparations de réseaux dans les communes adhérentes,
- Les nouveaux branchements eau potable, eaux usées, eaux pluviales, dans les communes adhérentes,
- Contrôle de raccordement des habitations situées en zone d'assainissement collectifs.

1.2. Présentation du territoire desservi

- Territoire desservi EAU POTABLE (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Bongheat, Courpière, Domaize, Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut,
Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Néronde-sur-Dore,
Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Flour, Sermentizon,
Trézioux, Égliseneuve-près-Billom

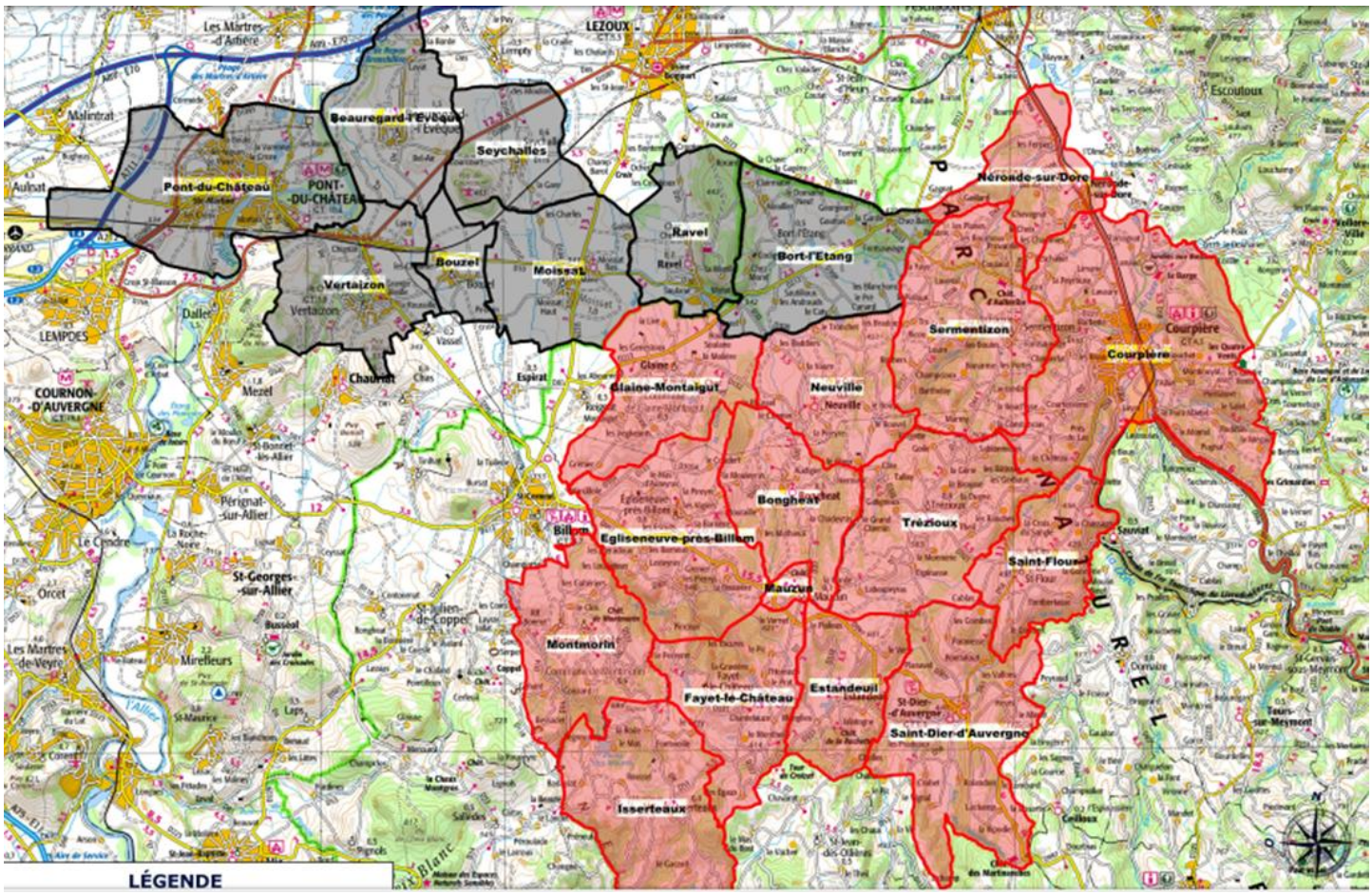

Zone Noire : territoire traversé par une conduite du S.I.E.A
Zone Rouge : territoire adhérent au S.I.E.A – Eau potable desservie par le S.I.E.A

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : 11/04/2022 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur En cours d'élaboration

Territoire desservi ASSAINISSEMENT

A ce jour, les communes de BONGHEAT, d'ESTANDEUIL, de SAINT-FLOUR L'ÉTANG et de SERMENTIZON ont transféré la compétence assainissement au syndicat.

1.3. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑ **Régie à autonomie financière**

Le SIEA Rive Gauche de la Dore est une collectivité territoriale.

Le SIEA Rive Gauche de la Dore emploie 9 salariés répartis sur deux services :

- Un service technique
- Un service administratif

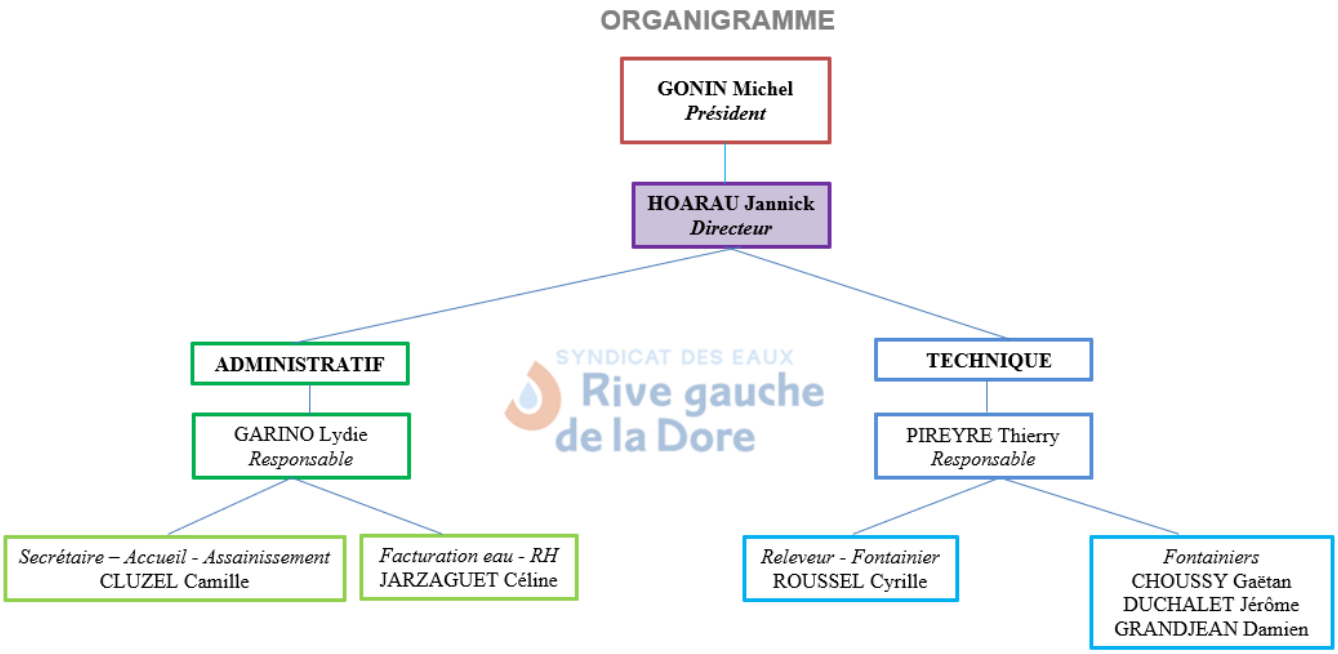

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

1.4. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 8 185 habitants en 2025 (population de référence 01/01/2023) (8 192 en 2024).

Colonne1	Population desservie par Syndicat
Bongheat	465
Courpiere	1166
Domaize	76
Egliseneuve Près Billom	937
Estandeuil	512
Fayet le château	381
Glaine Montaigut	606
Isserteaux	416
Mauzun	140
Montmorin	731
Neuville	373
Néronde sur Dore	483
Saint Dier d'Auvergne	524
Saint Flour l'Etang	268
Sermentizon	605
Trézioux	502
Total	**8 185**

Source Insee – population municipale

Les communes de Courpière, Saint-Dier-d'Auvergne et Domaize ne sont pas desservies intégralement par le S.I.E.A.

1.5. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 309 abonnés au 31/12/2025 (5 309 au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2025	Nombre d'abonnés PRE (non domestiques) au 31/12/2025	Nombre d'abonnés Exploitation au 31/12/2025	Nombre Total d'abonnés au 31/12/2025	Nombre Total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
BONGHEAT	257	23	9	**289**	288	0.35%
COURPIERE	576	29	4	**609**	610	-0,16%
DOMAIZE	40	4	0	**44**	44	0%
EGLISENEUVE PRES BILLOM	525	37	6	**568**	566	0,35%
ESTANDEUIL	270	18	3	**291**	291	0%
FAYET LE CHATEAU	255	30	2	**287**	288	-0,35%
GLAINE MONTAIGUT	327	24	5	**356**	355	0,28%
ISSERTEAUX	302	25	12	**339**	340	-0,29%
MAUZUN	86	8	0	**94**	93	1,10%
MONTMORIN	367	27	7	**401**	401	0%
NERONDE SUR DORE	271	15	7	**293**	294	-0,34%
NEUVILLE	229	27	8	**264**	262	0,76%
SAINT DIER D AUVERGNE	431	41	10	**482**	483	-0,21%
SAINT FLOUR L ETANG	182	20	5	**207**	209	-0,97%
SERMENTIZON	375	39	8	**422**	423	-0,24%
TREZIOUX	319	34	10	**363**	362	0,28%
Total	**4803**	**378**	**128**	**5309**	**5309**	**0%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,41 abonnés/km au 31/12/2025 (13,41 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,54 habitants/abonné au 31/12/2025 (1,54 habitants/abonné au 31/12/2024).

En 2025, le syndicat a réalisé :

- 19 branchements eau potable neufs (26 en 2024) répartis conformément au tableau ci-joint.
- 1 branchement assainissement neuf et 3 raccordements sur 2 communes (Estandeuil et Sermentizon).

Étiquettes de ligne	Somme de NBRE BRCHT
BONGHEAT	1
COURPIERE	2
EGLISENEUVE	5
ESTANDEUIL	1
FAYET	1
GLAINE	1
ISSERTEAUX	1
MAUZUN	1
MONTMORIN	2
NEUVILLE	2
SERMENTIZON	1
TREZIOUX	1
Total général	**19**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Evolution du nombre d'abonné et du nombre de m³ facturé

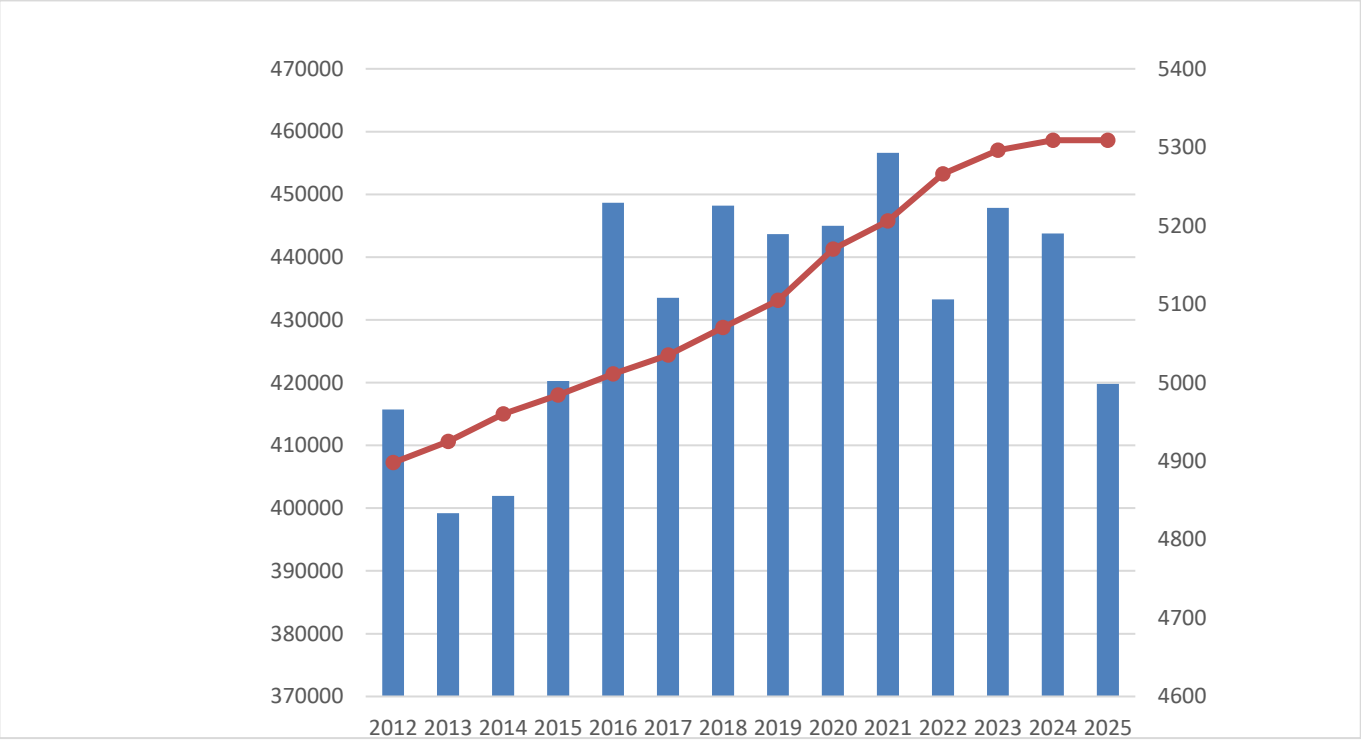

1.6. Eaux brutes

1.6.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 423 250 m³ pour l'exercice 2025. (336 480 pour l'exercice 2024).

Ressource et implantation	**Nature de la ressource**	**Débits nominaux** (1)	**Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³**	**Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m³**	**Variation en %**
Puits de la Boucle du Buisson 6	Puits à drains rayonnant Ressource souterraine	2 400 m³/jour	336 480	423 250	+ **25.7 %**
Total			336 480	423 250	+ **25.7 %**

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP. Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

1.6.2 Protection de la ressource en eau

Le SIEA Rive Gauche de la Dore en collaboration avec le SIAEP Basse Limagne ont missionné le CEN Auvergne pour travailler à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Sur le périmètre de protection des captages, le CEN Auvergne a mené une animation foncière qui a conduit à créer une zone tampon d'un minimum de 250 mètres aux droits des puits de captages.

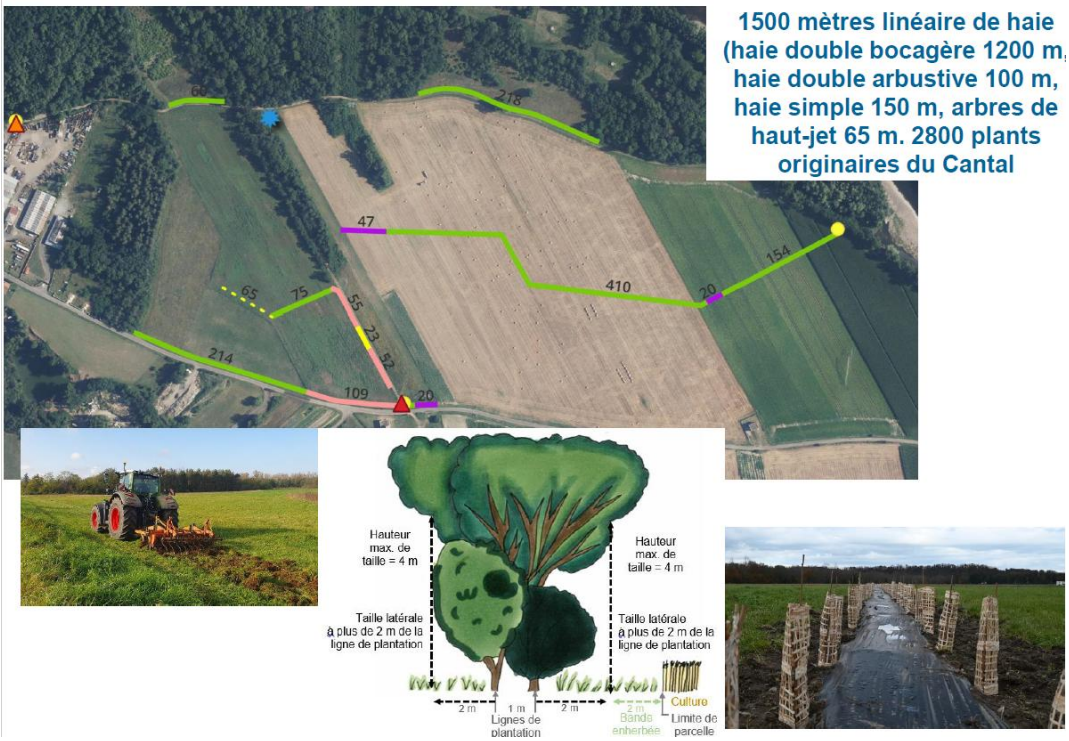

En 2024, le CEN Auvergne a procédé à la plantation d'1,5 km de haies boacagères, composée de 2800 plants d'essences locales et diversifiées (*érables, merisiers, chênes, cornouillers, pruneliers, etc*.) et poursuit son action d'acquisition de la maîtrise foncière, à la mise en place de contrats agricoles sur les parcelles appartenants aux syndicats.

En 2025, le CEN Auvergne a réalisé le suivi des acuqisition et échanges fonciers , à la veille foncière et au e suivi de gestion agricoles (suivi pratiques, nouveaux contrats).

En 2026, une nouvelle convention a été signée afin de poursuivre les mesures déjà entreprises.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

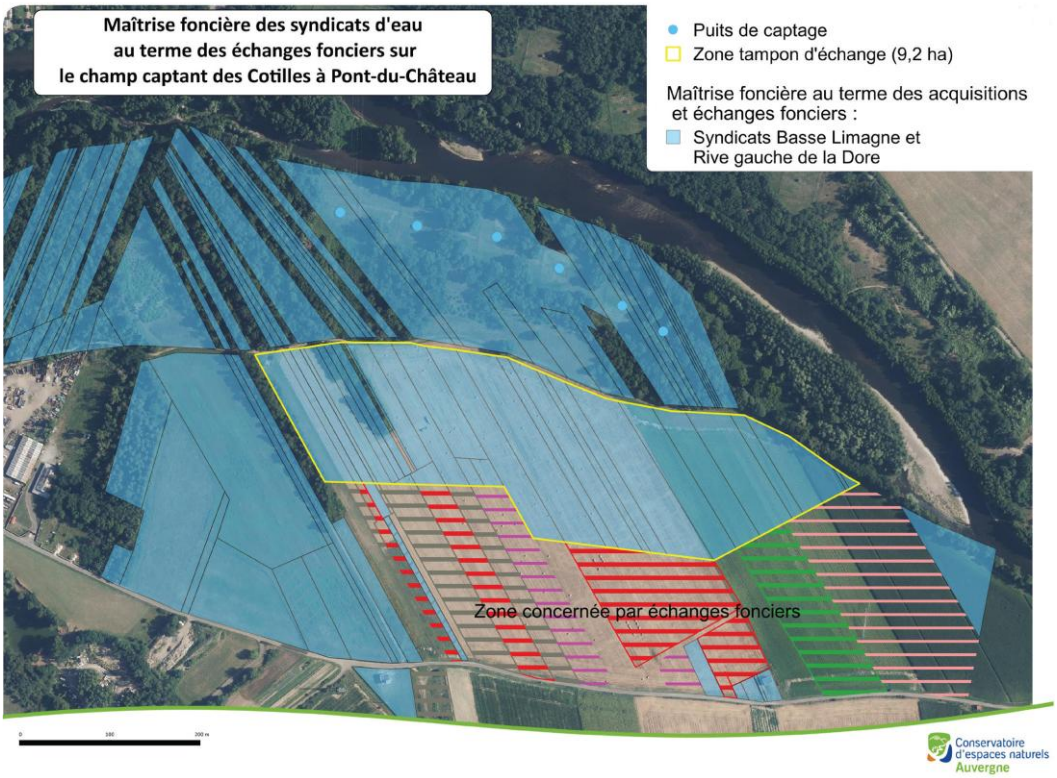

1.7.Eaux traitées

1.7.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025

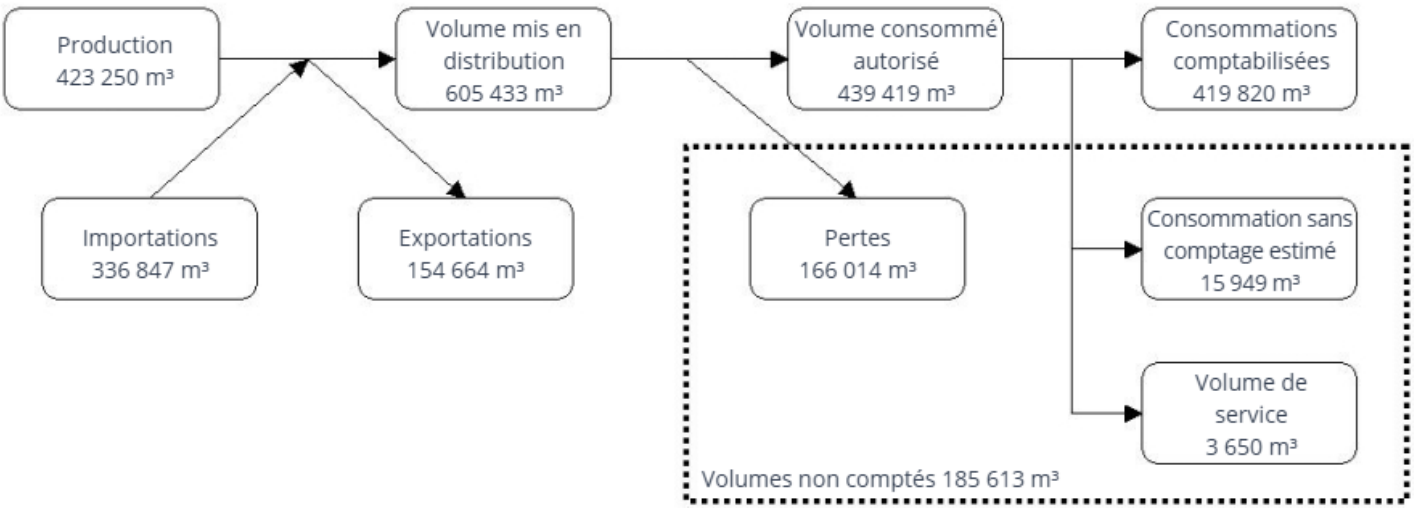

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

1.7.2 Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Pour le S.I.E.A Rive Gauche de la Dore, le volume d'eau produit correspond au volume d'eau prélevé.

Ressource	**Volume produit durant l'exercice 2024 en m³**	**Volume produit durant l'exercice 2025 en m³**	**Variation des volumes produits en %**	**Indice de protection de la ressource exercice 2024**
Puits de la Boucle du Buisson 6	336 480	423 250	+ **25.7 %**	80
Total du volume produit (V1)	**336 480**	423 250	+ **25.7 %**	**80**

1.7.3 Traitement

Le service a 6 stations de traitement.

Nom du site de chloration	Commune	Etage de pression	Type de chloration	Asservissement	Contrôle
Pompage de la Boucle du Buisson	Pont-du-Château	Production Bas Service	Chlore Gazeux	Débit du puits	Par analyseur
Station relai n°2 L'Orme	Bongheat	Service transversal	Chlore Gazeux	Débit sortant station de Neuville	Non
Réservoir de Lair	Néronde-sur-Dore	Bas Service	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de La Couleyre	Saint-Dier-d'Auvergne	Service central	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de Marmy	Sermentizon	Service central	Chloration liquide	Débit entrant	Non
Réservoir de La Vialle	Montmorin	Haut service	Chloration liquide	Débit entrant	Non

Une opération de travaux prévue en 2024, puis reportée en 2025 et est en cours pour améliorer la chloration des eaux sur les sites suivants :

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

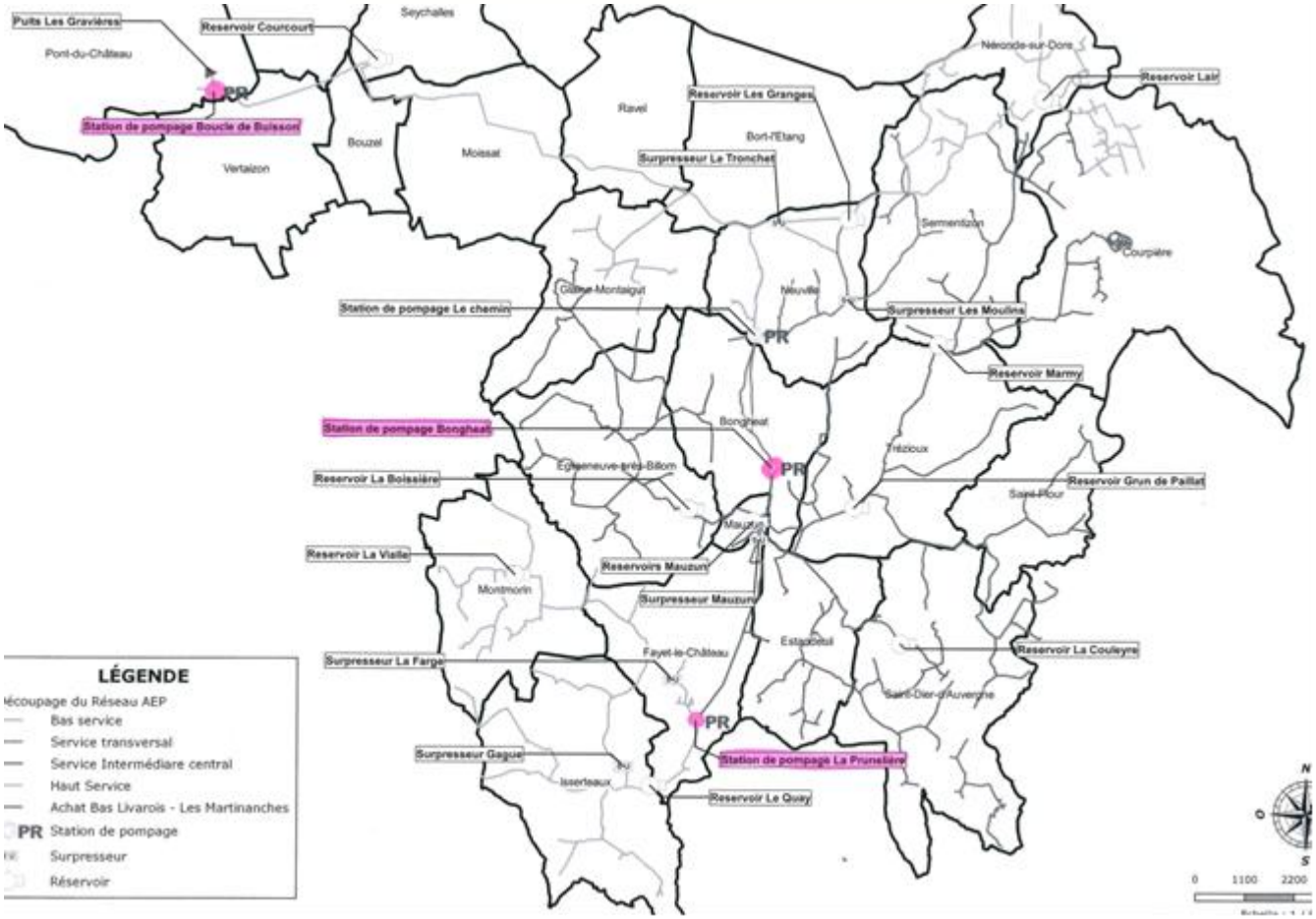

1.7.4 Achats d'eaux traitées

Le S.I.E.A. Rive Gauche de la Dore possède 2 interconnexions avec des SIAEP voisins. La répartition des volumes mis en distribution pour l'année 2025 est la suivante :

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

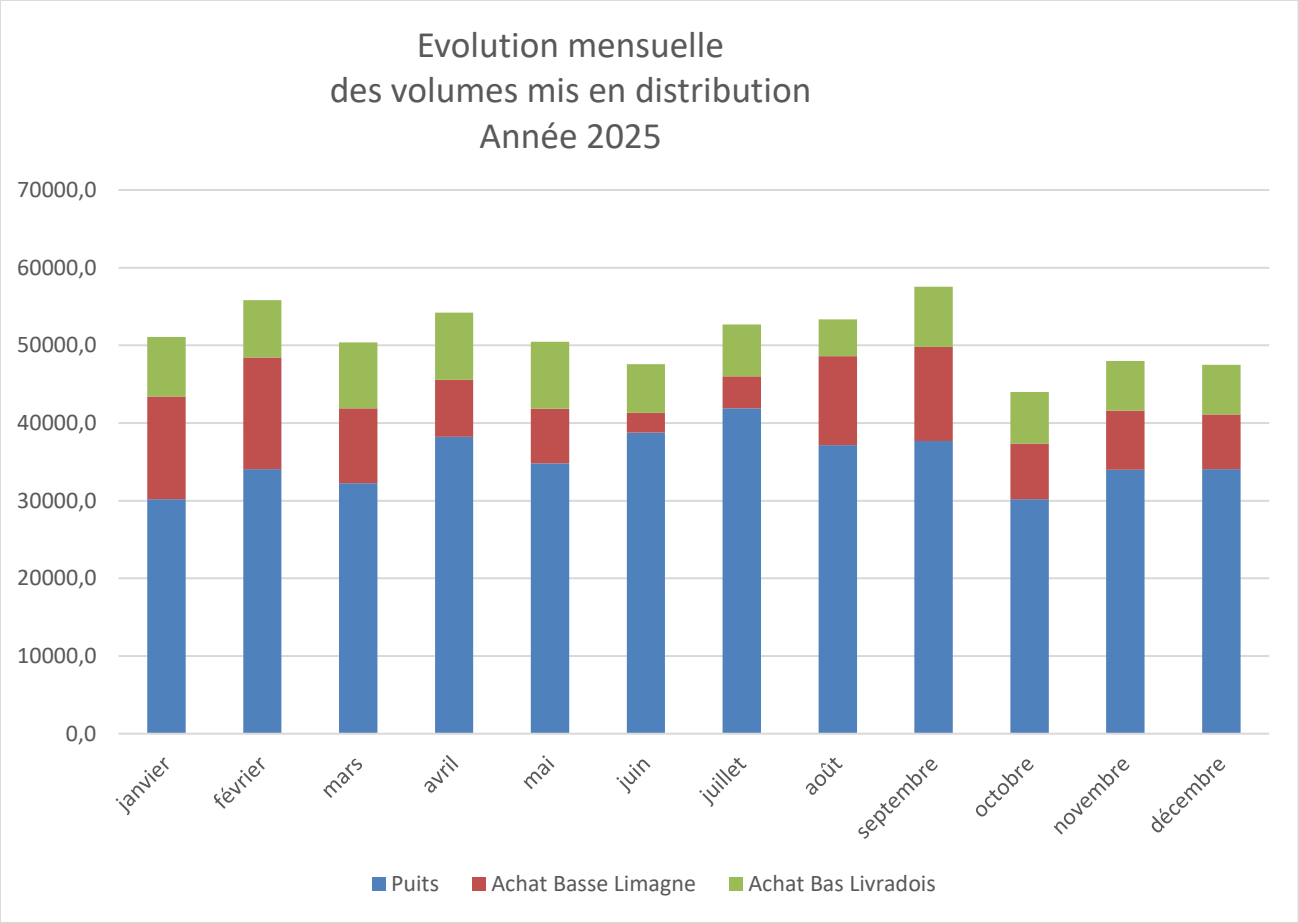

Pour le SIAEP du Bas Livradois, ce graphique tient compte de la différence entre les volumes achetés et les volumes vendus.

1.7.5 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques	443 757	419 820	
Total vendu aux abonnés (V_7)	**443 757**	**419 820**	**- 5.4%**
SIAEP Bas Livradois	144 776	154 664	
Total vendu à d'autres services (V_3)	**144 776**	**154 664**	**+ 6.83 %**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

La répartition des volumes vendus aux abonnés par communes est la suivante :

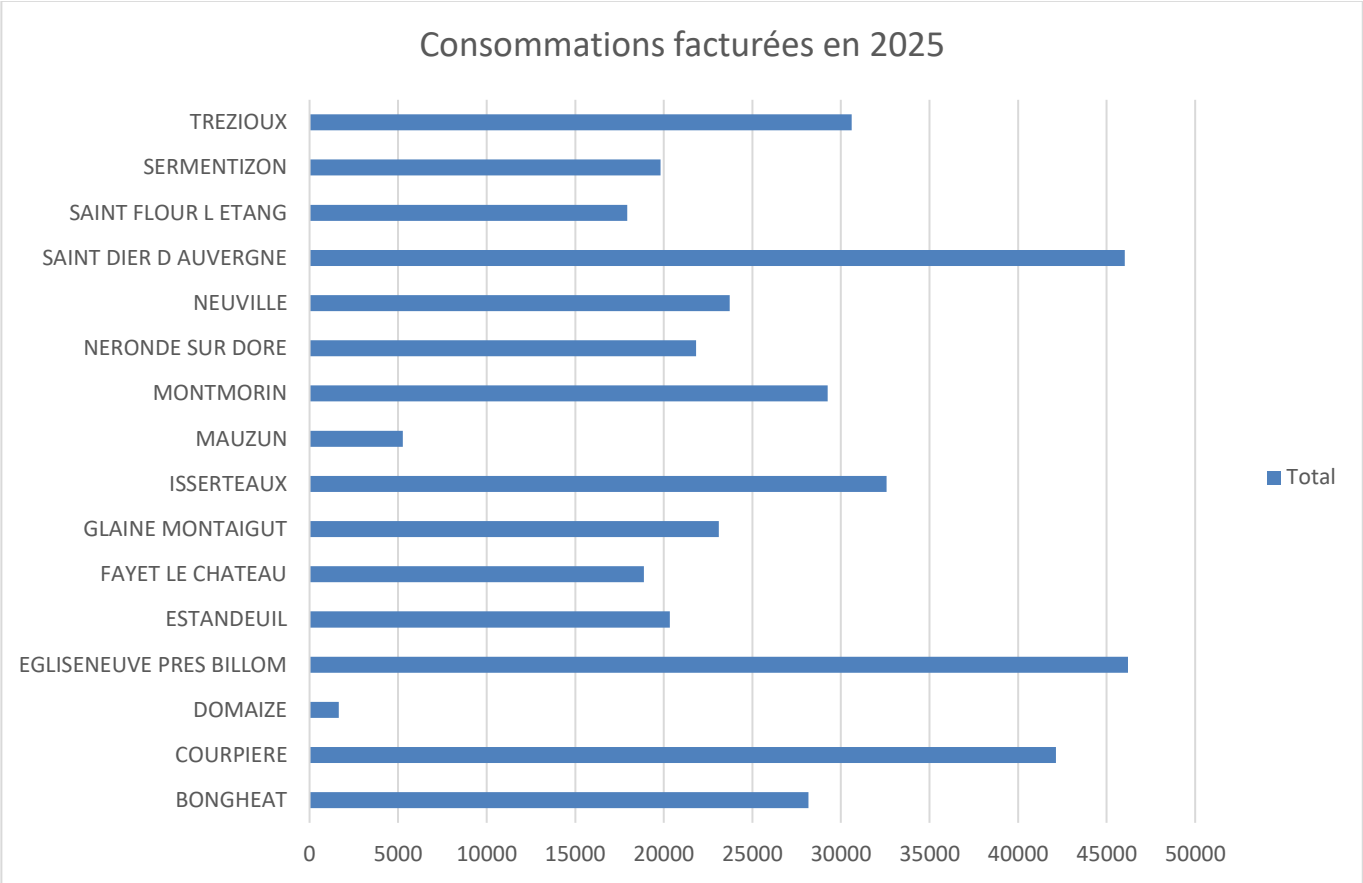

1.7.6 Autres volumes

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8) Volume dégrevé ou écrêté	4 728	**15 949**	**+237 %**
Volume de service (V9) Nettoyage des réservoirs – purge des réseaux – test hydrants	4 368	**3 650**	**-16.44%**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

1.7.7 Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé correspond à la somme des volumes comptabilisés, des volumes sans comptage et des volumes de service

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**451 935**	**439 419**	**-2.77%**

1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 396 kilomètres au 31/12/2025 (396 au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____50___€ au 01/01/2025

Frais de suppression d'un point de consommation : _____65___€ au 01/01/2025

Frais de fermeture et ouverture de vanne : _____40___€ au 01/01/2025

Tarifs		**Au 01/01/2024**	**Au 01/01/2025**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement compteur (tous DN confondus) y compris location du compteur	72 €	72 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,60 €/m³	1,66 €/m³
	Contrôle légal qualité	0,04 €/m³	0,04 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,035 €/m³	0,035 €/m³
	Consommation d'eau (Agence de l'Eau)	0,23 €/m³	0,33 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m³	0€/m³
	Performances des réseaux	/	0,02€/m3
	Autre :	0,006 €/m³	0,006 €/m³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 18/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'eau potable.
- Délibération du 18/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les frais d'accès au service.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	72,00	72,00	0%
Part proportionnelle	196,80	204,00	**3.7%**
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	268,80	276,00	2.7%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,20	4,20	
Redevance Consommation d'eau (Agence de l'Eau)	27,60	39,60	
VNF Prélèvement :	/	/	
Autre : Redevance soutien d'étiage	0,72	0,72	
Performances des réseaux	/	2,4	
TVA	16,97	17,76	
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	49,49	64.68	
Total	**325.49**	**340.68**	**4.66%**
Prix TTC au m^3	**2.71**	**2,84**	**4.79%**

Facture réelle du 22/02/2024 Référence : 2024-EA-00-9

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
1416	55351	29/01/2024	400			520	120
	Consommation totale						**120**
	Consommation facturée (m3)						**120**

Détail de votre facture	**Prix au**	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant HT**	**T.V.A.**	**Montant TTC**
Distribution de l'eau						
ABONNEMENT HABITATION	01/01/2023	12 mois	72,00000	72,00	3,96 (5.5%)	75,96
CONSOMMATION	01/01/2024	120 m3	1,66000	199,20	10,96 (5.5%)	210,16
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	01/01/2016	120 m3	0,04000	4,80	0,26 (5.5%)	5,06
Organismes publics						
REDEVANCE PRELEVEMENT	01/01/2014	120 m3	0,03500	4,20	0,23 (5.5%)	4,43
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2023	120 m3	0,23000	27,60	1,52 (5.5%)	29,12
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	01/01/2009	120 m3	0,00600	0,72	0,04 (5.5%)	0,76
	Total de votre facture			**308,52**	**16,97**	**325,49**
	Montant total à payer			**308,52**	**16,97**	**325,49**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

□ annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle

Le syndicat propose l'ensemble des moyens de paiements suivants :

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE (Si celle-ci n'est pas prélevée) :

- **Paiement par INTERNET** : En vous connectant sur le site **www.payfip.gouv.fr** et en saisissant les informations suivantes :
IDENTIFIANT COLLECTIVITE : 029998
Référence : 2024-EA-00-9

- **Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA)** : Datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant. Si la mention « Joindre un RIB » figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agrafer et **sans aucun autre document** . Envoyer votre règlement avec l'enveloppe jointe en prenant garde de bien faire apparaitre l'adresse du centre d'encaissement des YVELINES dans la fenêtre

- **Par chèque bancaire** : Envoyez votre chèque à l'ordre du Trésor Public au centre d'encaissement des YVELINES à l'aide de l'enveloppe retour affranchie au tarif en vigueur. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque. Ne joindre aucun autre document à votre règlement

- **Règlement en espèces (dans la limite de 300€) ou carte bancaire** : Muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site https://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximité)

CONDITIONS DE PAIEMENT 100 % TRANQUILLITE

Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement à échéance (1 fois/an) ou la mensualisation (10 fois/an), nous vous invitons à prendre contact avec le SIAEP.

Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter le centre des finances publiques de Thiers afin d'étudier une solution par téléphone au **04 73 80 62 66**, ou par mail à l'adresse suivante : **sgc.thiers@dgfip.finances.gouv.fr**

Le montant restant impayé au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024 s'élève à 9194.45 € sur un total TTC facturé de 1 297 529.02 € TTC.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau s'élève à 0,71 %. (0.87 % en 2024)

2.3. Recettes Budget EAU

Recettes de la collectivité :

Chapitre	Réalisations 2025	Réalisations 2024
002 Résultat d'exploitation reporté	- €	- €
013 Atténuations de charges	28 266,03 €	29 127,99 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	102 985,79 €	82 652,97 €
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 275 842,01 €	1 268 268,86 €
74 Subventions d'exploitation	- €	105 184,96 €
75 Autres produits de gestion courante	9 046,31 €	6 041,09 €
77 Produits spécifiques	12 673,48 €	55 135,27 €
78 Reprises sur provisions et dépréciations	5 540,00 €	2 000,00 €
Total général	**1 434 353,62 €**	**1 548 411,14 €**

Sur l'année 2025, le service facturation a géré 152 transferts soit une recette pour l'exercice de 7 904 € HT.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

2.4. Compte Administratif BUDGET EAU 2025- FONCTIONNEMENT

DEPENSES

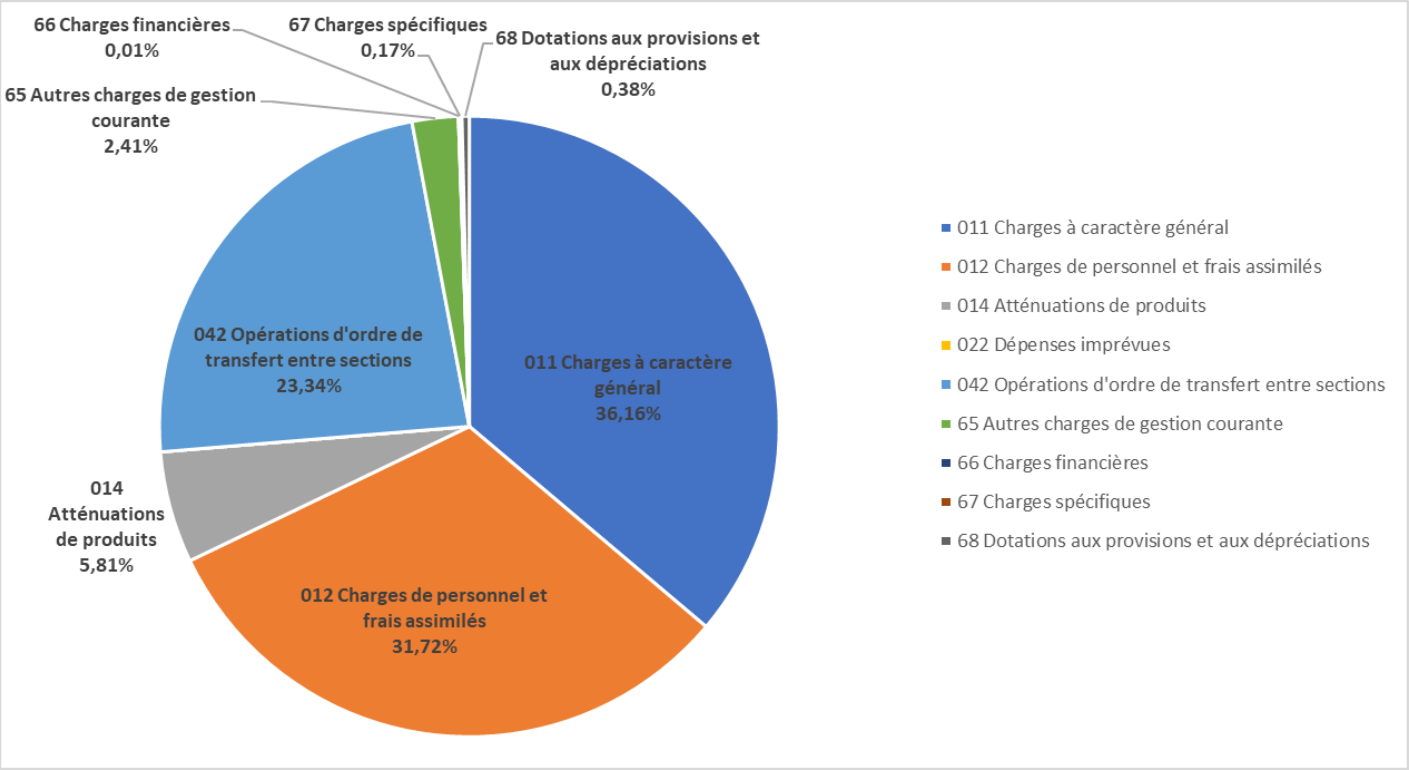

RECETTES

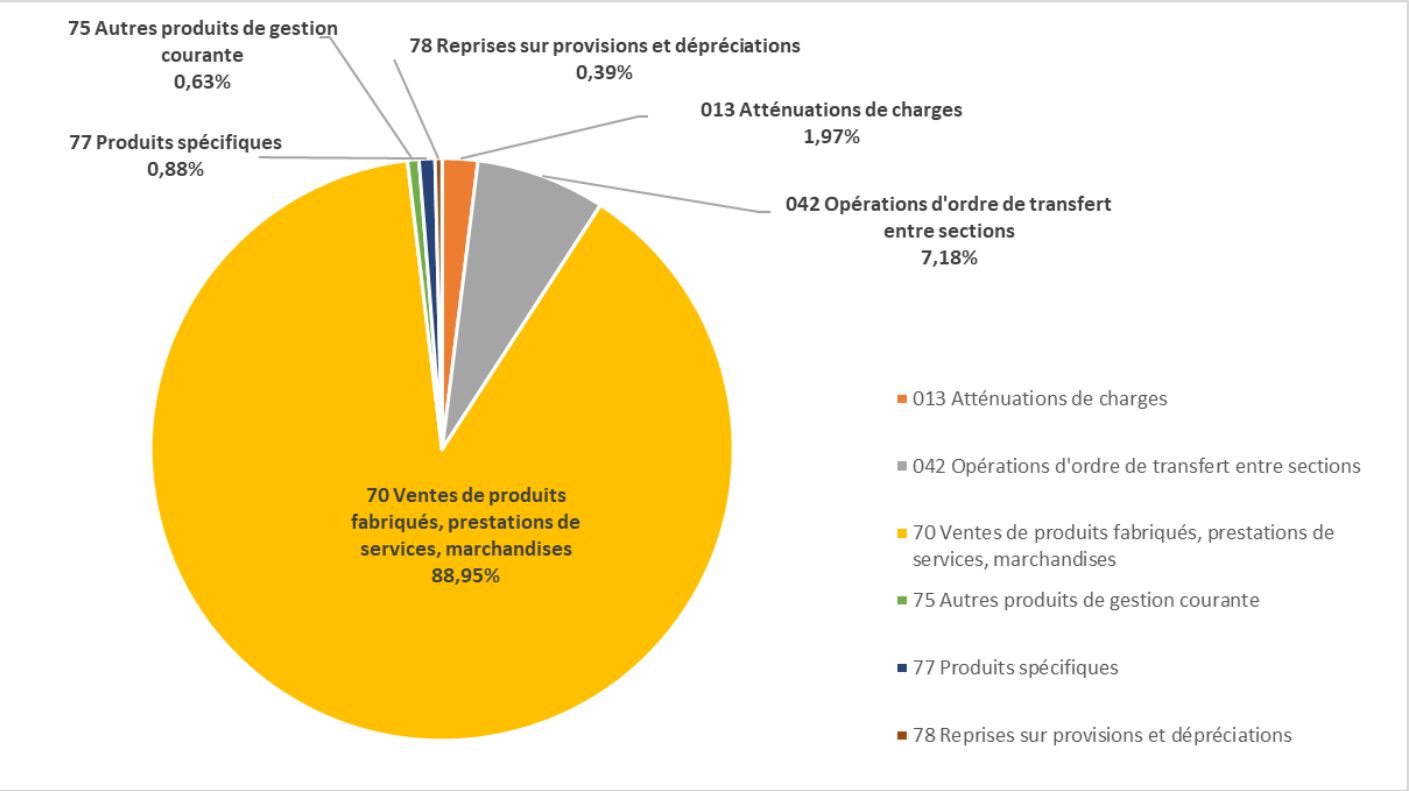

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

2.5. Budget Primitif BUDGET EAU 2026

Les propositions du Budget Primitif 2026 ont été votées en Comité Syndical le 24 février 2026.

Chapitres	Propositions 2026	Budget Cumulé 2025
011 Charges à caractère général	840 307,45 €	890 650,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	533 300,00 €	535 460,00 €
014 Atténuations de produits	115 000,00 €	75 700,00 €
022 Dépenses imprévues	- €	12 953,82 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	306 132,00 €	303 828,00 €
65 Autres charges de gestion courante	38 520,00 €	33 460,00 €
66 Charges financières	70,00 €	82,00 €
67 Charges spécifiques	3 000,00 €	9 000,00 €
68 Dotations aux provisions et aux dépréciations	3 000,00 €	5 000,00 €
Total général	**1 839 329,45 €**	**1 866 133,82 €**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	27	1	27	0
Paramètres physico-chimiques	59	0	32	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	96.3%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	96.9%

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

3.2. Qualité de l'eau par unité de distribution

L'eau distribuée par notre syndicat est repartie en 2 unités de distribution (UDI) qui alimente respectivement les secteurs suivants :

- **UDI SIAEP Rive Gauche de la Dore :**

BONGHEAT
COURPIERE
EGLISENEUVE (sauf Arlange)
ESTANDEUIL
FAYET : Chantelauze, La Vernière, Le Bancillon, Le Pic, Le Vernet, Roc Rouge, Rochefort, Tiercelet
GLAINE
MAUZUN
NERONDE
NEUVILLE
SAINT DIER (sauf Bellevue, La Ripodie, Lachamp, Le Best et Le Theil)
SAINT FLOUR
SERMENTIZON
TREZIOUX
DOMAIZE

Il s'agit de la ressource de notre puits dans le champ captant des gravières à Pont du château. Le réservoir de tête est celui de Courcourt sur la commune de Seychalles. Une partie de l'eau est également acheté au syndicat Basse Limagne.

- **UDI ISSERTEAUX – FAYET – MONTMORIN**

SAINT DIER : Bellevue, La Ripodie, Lachamp, Le Best et Le Theil
FAYET LE CHATEAU :
Chabrol, Coissard, La Farge, La Gravière, La Jarrige, La Martine, La Prunelière, Lachamp, Le Bourg, Le Cheix, Le Grelet, Le Montheil, Le Peyreyret, Le Prat, Les Egaux, Les Escures, L'Homède, Palère Haut et Seymiers
ISSERTEAUX
MONTMORIN
EGLISENEUVE PRES BILLOM : Arlange

Il s'agit du mélange des eaux achetés au SIAEP du BAS LIVRADOIS et de la ressource de notre puits dans le champ captant des gravières à Pont du château. Le réservoir de tête est celui du Quay sur la commune d'Isserteaux.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

3.2.1 Bulletin qualité de l'eau annuel UDI RGD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

ZONE DE DISTRIBUTION : SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 8 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 7005 personnes sur 13 communes (BONGHEAT, COURPIERE, EGLISENEUVE-PRES-BILLOM, ESTANDEUIL, FAYET-LE-CHATEAU, GLAINE-MONTAIGUT, MAUZUN, NERONDE-SUR-DORE, NEUVILLE, SAINT-DIER-D'AUVERGNE, SAINT-FLOUR, SERMENTIZON, TREZIOUX). Le responsable des installations est : « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 04/06/2026

UDI 063001962

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	A	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	A	Bonne qualité Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 10,3 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	A	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 276 Valeur maxi : 0 microgramme/L
ARSENIC	Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	A	Bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 6,5 microgramme/L Valeur maxi : 7 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.	Eau peu calcaire Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18,4 °f Valeur maxi : 19,9 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Auvergne-Rhône-Alpes -

ars-dt63-sante-environnement@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

3.2.2 Bulletin qualité de l'eau annuel UDI Fayet Isserteaux Montmorin

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

ZONE DE DISTRIBUTION : ISSERTEAUX FAYET MONTMORIN

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée (provenant du syndicat Bas Livradois) a présenté très ponctuellement (2 jours maximum) une concentration élevée en arsenic au moment du changement du filtre de traitement. En dehors de cet épisode , aucun dépassement n'a été relevé.
Cette eau présente un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.
Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres analysés.

Indicateur global de qualité

C

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 8 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1386 personnes sur 4 communes (EGLISENEUVE-PRES-BILLOM, FAYET-LE-CHATEAU, ISSERTEAUX, MONTMORIN). Le responsable des installations est : « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SIAEP RIVE GAUCHE DE LA DORE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR — Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 04/06/2026
UDI 063001963

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **93 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **7,59 mg/L**
Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **276**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

ARSENIC — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **33**
Valeur moyenne : **4,93 microgramme/L**
Valeur maxi : **22 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **7,64 °f**
Valeur maxi : **19,9 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Auvergne-Rhône-Alpes -
ars-dt63-sante-environnement@ars.sante.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	86

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

3.4. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	86,6 %	78,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	4,13	4,11
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	81.5 %	69,34 %

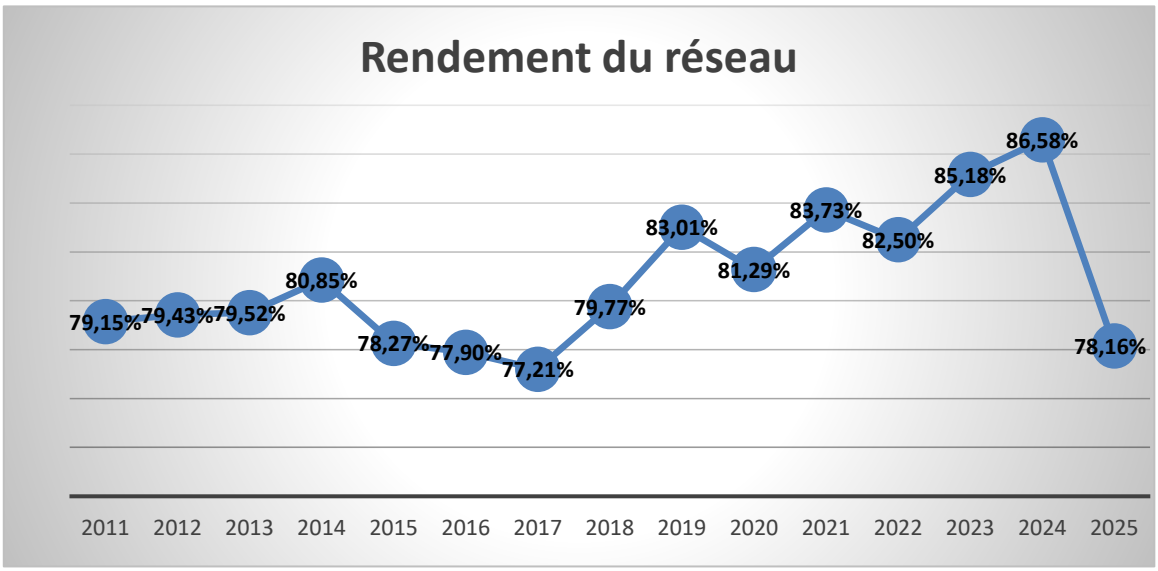

3.3.1

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Les agents techniques ont réparé **41 fuites** dont 18 sur le réseau et 22 sur des branchements.

Le réseau été cassé 1 fois par des entreprises extérieures. De nombreuses casses font suite à des traçages approximatifs des réseaux. En effet, la plupart des réseaux sont en matière plastique non détectable et ne possède pas de grillage avertisseur.
La mise à jour des plans des réseaux permettra sur du long terme d'améliorer notre connaissance et d'éviter ce type de casse.
Il est à noter également que les entreprises utilisent de plus en plus de techniques sans terrassement (type trancheuse) qui ne laisse aucune marge d'erreur.

En 2025, 5 fuites sur réseau neuf ont été réparées.

Depuis la pose des nouveaux compteurs de sectorisation, les secteurs de consommation sont plus restreints et notre analyse plus fine.
Afin d'améliorer ses connaissances patrimoniales, le syndicat compile de nombreuses données à la suite des fuites : type de fuite, type de réseau, nature de la fuite et secteur de consommation. L'ensemble de ces données permettent de cibler les travaux de renouvellement de réseau.

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1.28 $m^3/j/km$ (0.7 en 2024).

Le rendement est un critère relatif d'appréciation car il ne permet pas de comparer l'état des réseaux de configurations différentes, mais seulement de suivre l'état d'un réseau en observant les variations d'une année sur l'autre. A l'inverse, l'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) constitue un indicateur intéressant puisqu'il prend en compte la longueur du réseau et le degré d'urbanisation de la collectivité.
La nouvelle catégorisation de l'Agence de l'Eau classe le S.I.E.A en coefficient de performance **BON** (la densité d'abonné du S.I.E.A est d'environ 13.41 ab/km) :

$$0.15 \times D = 0.15 \times 13 = 1.95 \geq ILVNC = 1.28 > 0.04 \times D = 0.04 \times 13 = 0.52$$

	Coefficient mauvais de performance	Coefficient moyen de performance	Coefficient bon de performance	Coefficient très bon de performance
D<45ab/km	ILVNC>0.15D	0.15D>=ILVNC>0.08D	0.08D>=ILVNC>0.04D	0.04D>=ILVNC
D>=45ab/km	65%+ILC/5 > Rd I	80%+ILC/5 >= Rd I >65%+ILC/5	85%+ILC/5 >= Rd I > 80%+ILC/5	Rd I >= 85%+ILC/5

Tableau 1: Nouvelle catégorisation de l'agence de l'Eau en fonction de la densité d'abonné et de l'ILVNC ou du rendement primaire

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 1.15 m³/j/km (0,64 en 2024).

Le graphique ci-dessous montre que l'Indice linéaire de pertes est considéré comme TRES BON depuis 2008.

Type selon D(*)	Rural (D < 25)	Intermédiaire (25 ≤ D < 50)	Urbain (50 ≤ D)
Très bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Bon	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Moyen	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

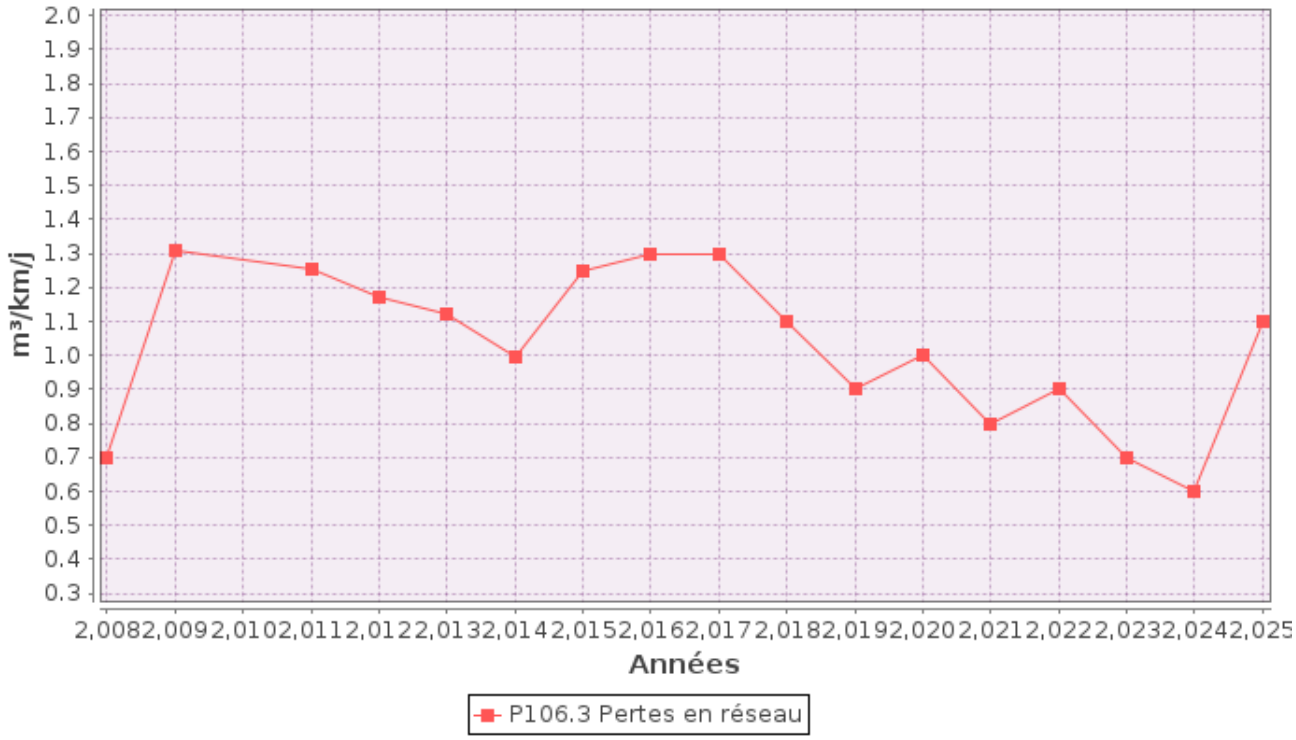

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	2.977	2.062	2.232	2.640	2.00

En 2025, le syndicat a procédé à 400 m de travaux en régie.

Au cours des 5 dernières années, 11.911 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

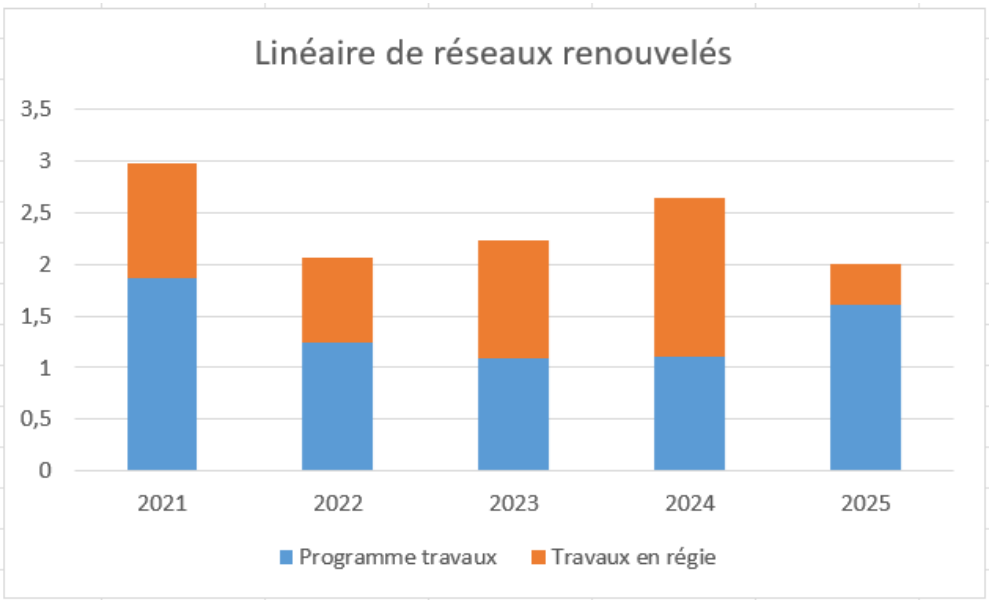

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,60% (0,69 en 2024).

3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2024).

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

4. Intervention – Budget fonctionnement

4.1. Gestion du parc de compteur

Au 31 décembre 2025, le parc du syndicat comptait 5 196 compteurs répartis selon la pyramide des âges suivantes :

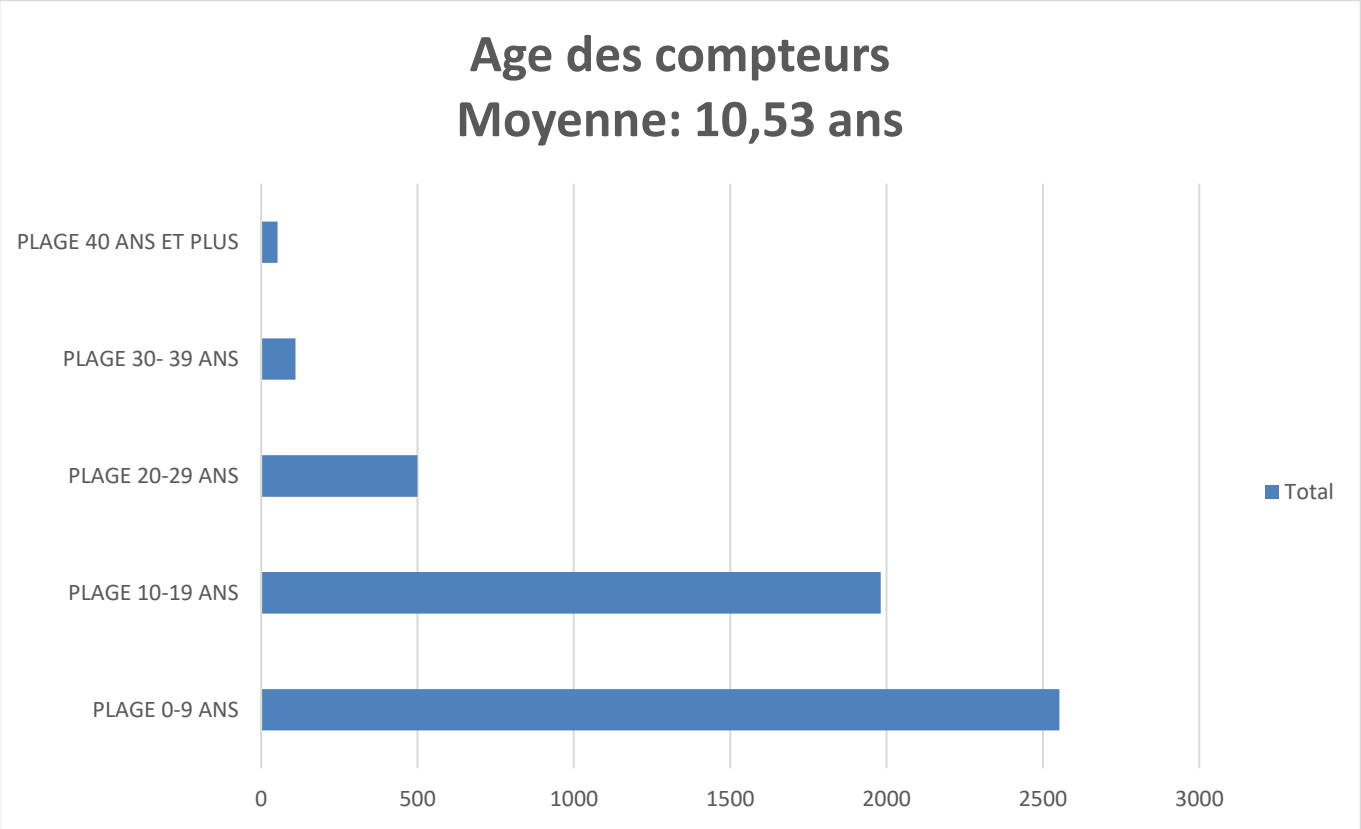

En 2025, 516 compteurs ont été changé soit 9,9 % du parc.

En 2025, dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux abonnés, la mise en place de la radio-relève des compteurs d'eau potable se poursuit. Ainsi, le syndicat a mis en place 614 têtes émettrices.

Les enjeux de ce dispositif sont multiples pour les usagers et pour la collectivité.

Cette technologie permettra à terme :

- **De facturer les abonnés uniquement sur leurs consommations réelles ;**
- **De mieux détecter les consommations inhabituelles des abonnés pouvant être révélatrices de fuites d'eau après compteur ;**
- **Eviter de rentrer dans les propriétés,**
- **De simplifier la relève des compteurs pour les agents du service ;**
- **D'aider à la détection des fuites sur le réseau principal d'eau potable afin d'optimiser l'usage de la ressource.**

Cette modernisation du patrimoine du syndicat est un projet ambitieux qui s'étendra sur plusieurs années. A terme, tous les compteurs d'eau seront équipés de la radio-relève.

Cette opération de grande envergure est financée par le syndicat, sans incidence sur le coût des abonnements.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

L'équipement des têtes émettrices fait partie des investissements 2025 pour un total de 20 000 € HT.

Le module de radio-relève s'adapte sur le compteur d'eau. Lors de son passage à proximité du compteur, l'agent d'exploitation récupère l'index sur son terminal mobile, sans avoir besoin d'accéder directement au compteur. Les données sont ensuite transférées dans le logiciel de suivi des contrats pour permettre la facturation.

L'équipement des compteurs se déroulera soit lors de campagnes spécifiques, soit au gré des interventions des agents d'exploitation sur les branchements.

Même avec un module radio, vous pouvez toujours continuer à lire votre index et suivre votre consommation.

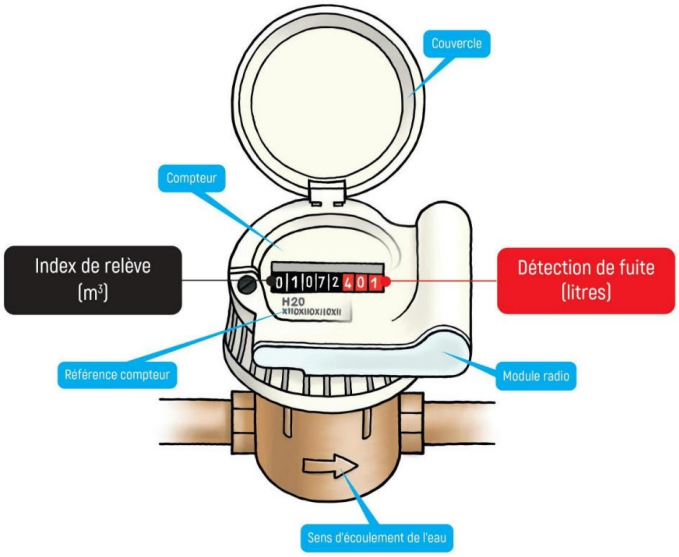

Afin de mieux évaluer l'impact électromagnétique du matériel utilisé (compteur ALTAIR radio IZAR), les paramètres suivants ont été pris en compte :

- Energie rayonnée : quantité d'énergie émise par l'appareil concerné. Cette valeur est exprimée en Watt par mètre carré (W / m²).

- Champ électromagnétique : champ électrique naturellement présent dans l'environnement et qui peut aussi être créé par certains appareils de la vie courante. Exprimé en Volts par mètre (V / m), ce champ est lié à l'énergie rayonnée mais également à sa fréquence et à sa longueur d'ondes associés.

- Durée journalière d'émissions d'ondes : temps cumulé sur une journée et pendant lequel un appareil (émetteur) en fonction génère une émission.

- Distance à l'appareil : distance entre l'appareil concerné et la personne dans son environnement courant.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

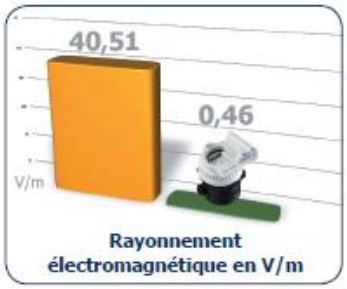

Valeurs maximales autorisées par la réglementation
Valeurs radio IZAR

4.2.Sortie des compteurs en limite de propriété

De nombreux compteurs se trouvent à l'intérieur des habitations. Le S.I.E.A a une politique incitative pour poser sous le domaine public, à la limite du domaine privé. En effet, cela permet d'éviter d'être propriétaire de canalisation sous le domaine privée.

Depuis la délibération du 29 Juin 2011, le S.I.E.A finance le regard et les particuliers réalisent le terrassement.

En 2025, les agents techniques ont procédé à la sortie de 14 compteurs.

4.3.Entretien réservoir et station de pompage

Lors des opérations annuelles de lavage des réservoirs, les services techniques en profitent pour planifier des travaux de renouvellement de certains équipements.

En 2025, il a été procédé à l'entretien et au renouvellement des équipements ou de l'hydraulique des conduites intérieures des ouvrages suivants :

- Tresse des moteurs de la station de pompage de Bongheat : Une tresse est un type de garniture d'étanchéité conçue pour les pompes
- By-pass au réservoir Les Granges à Neuville
- Entretien annuel des installations hydrauliques

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

5. Financement des investissements

5.1. Branchements en plomb

Le SIEA Rive Gauche de la Dore n'est pas concerné par les branchements en plomb.

5.2. Les opérations de travaux de l'année 2025

5.2.1 Le Programme de travaux 2024/2025

Le **Programme de travaux 2023/2024** tient compte des compilations des données patrimoniales.

- GLAINE-MONTAIGUT

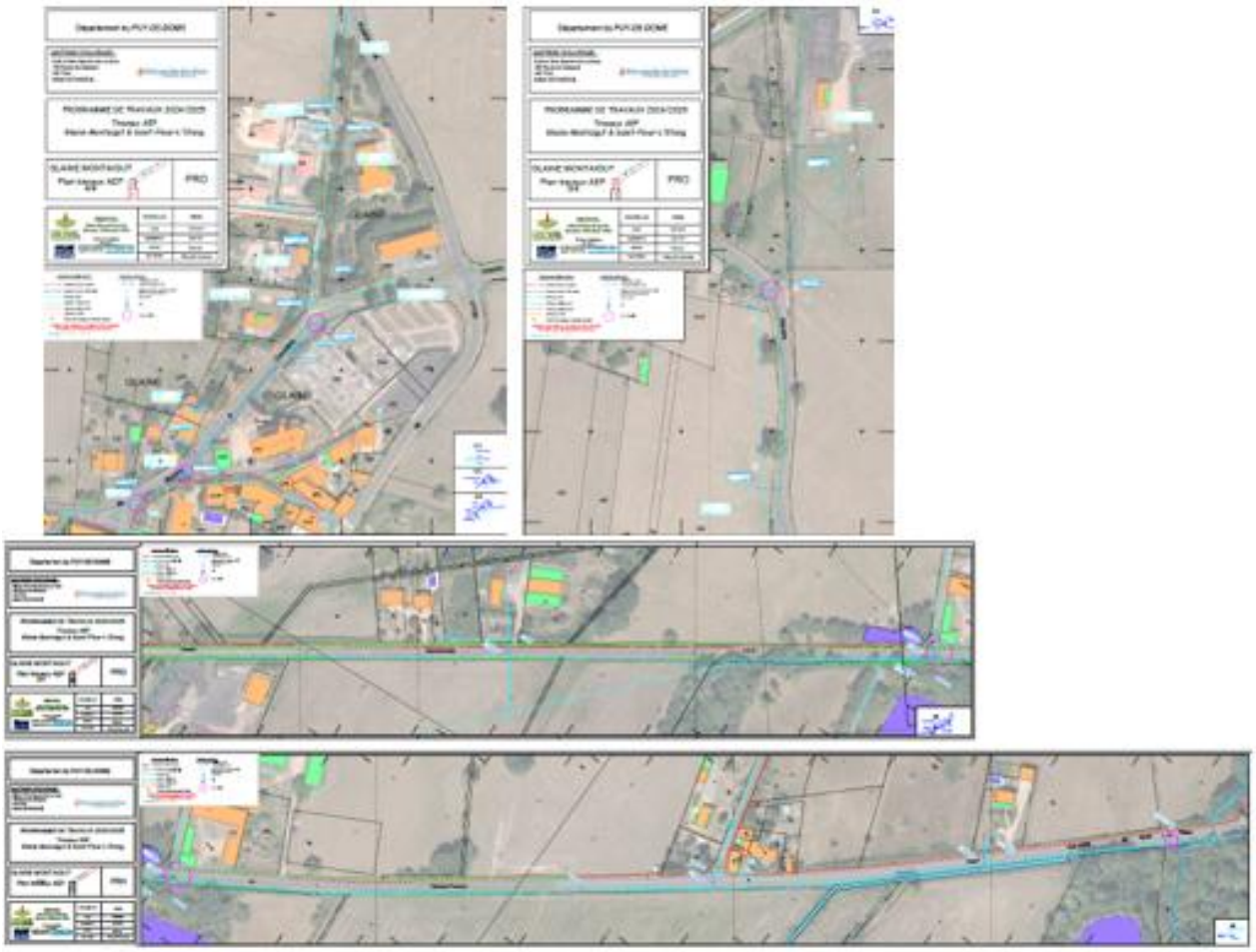

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

- SAINT-FLOUR-L'ETANG

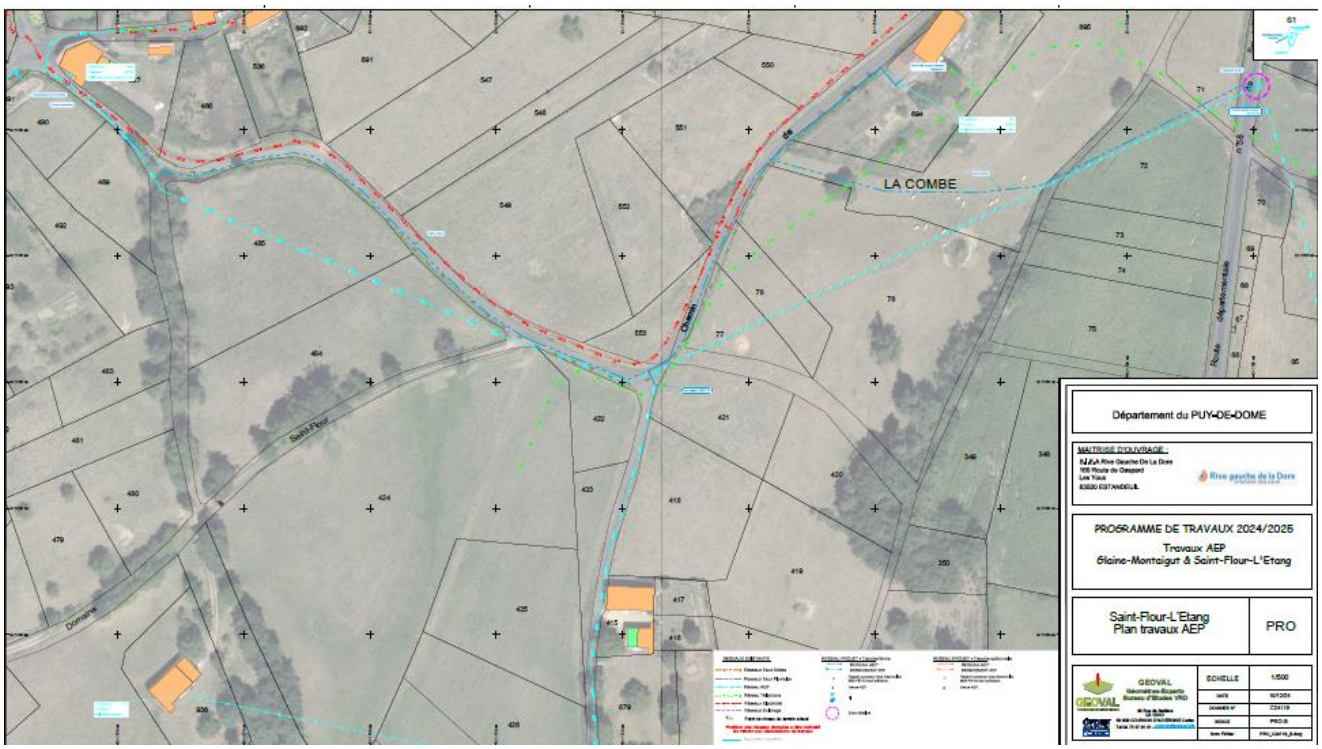

- SAINT-DIER D'AUVERGNE

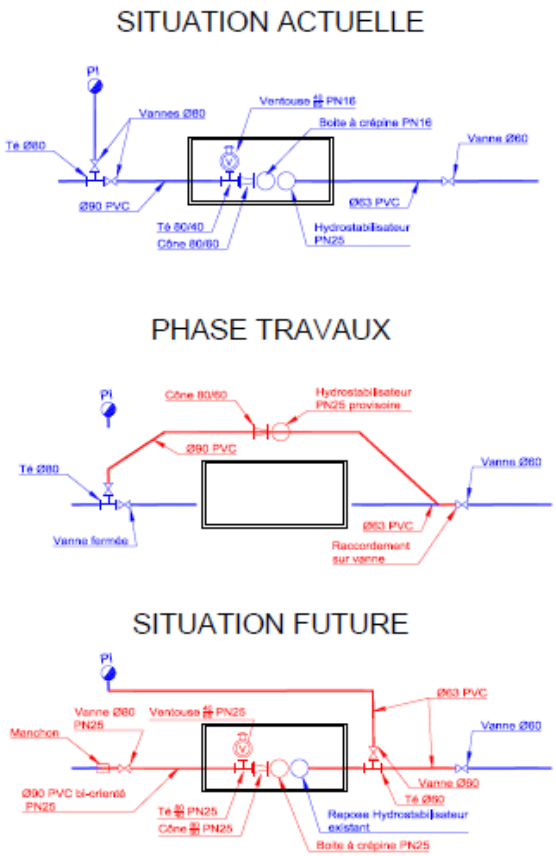

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Dans le cadre d'un projet de création d'une fosse, le syndicat a dû modifier le tracé de son réseau au niveau du Rouvel à NEUVILLE. Ces travaux ont été réalisés en régie.

Il a été posé environ 400 ml de PVC Ø 90 sous le domaine public avec la reprise de 2 branchements.

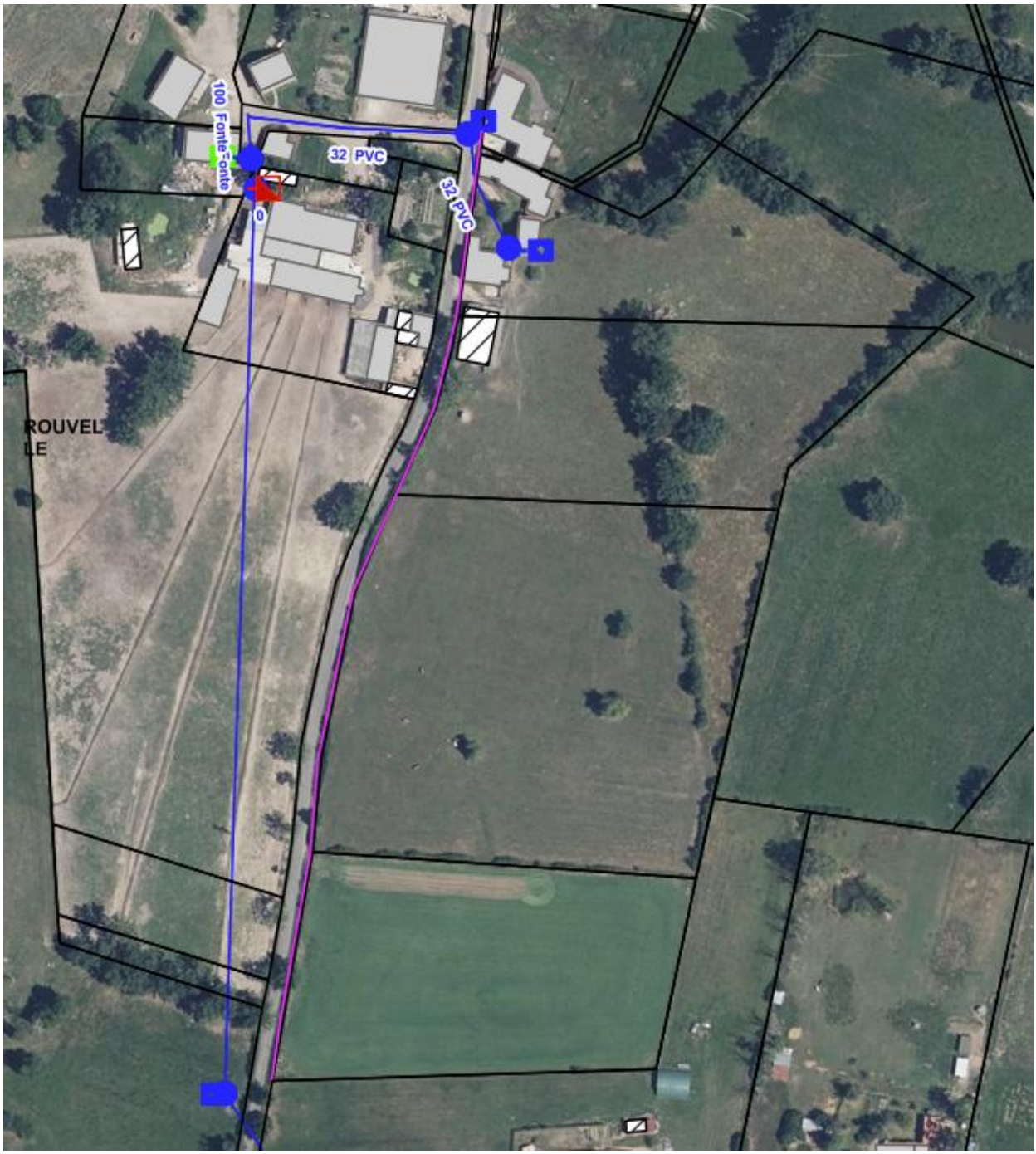

Ancien tracé
Nouveau tracé

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

5.3. Montants financiers

	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	347 572,97 €HT
Montants des subventions en €	132 292,00 € HT

5.4. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0

5.5. Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 303 723 €.

5.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Les opérations de travaux prévus en 2026 :

Le programme de travaux 2025/2026

A -TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

FAYET-LE-CHÂTEAU : route du Vernet

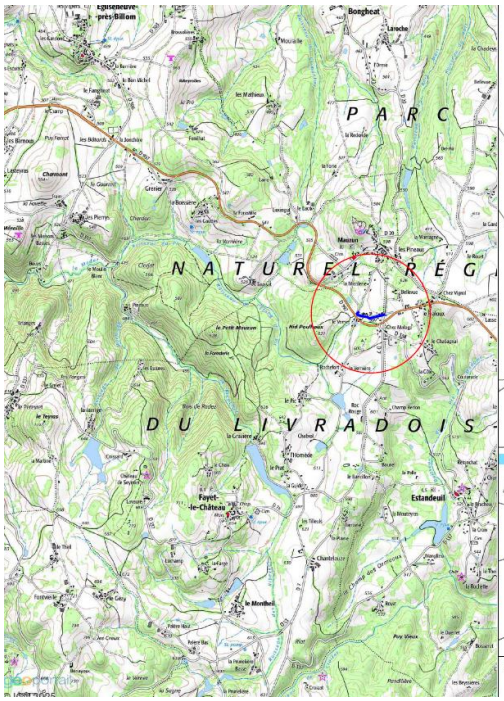

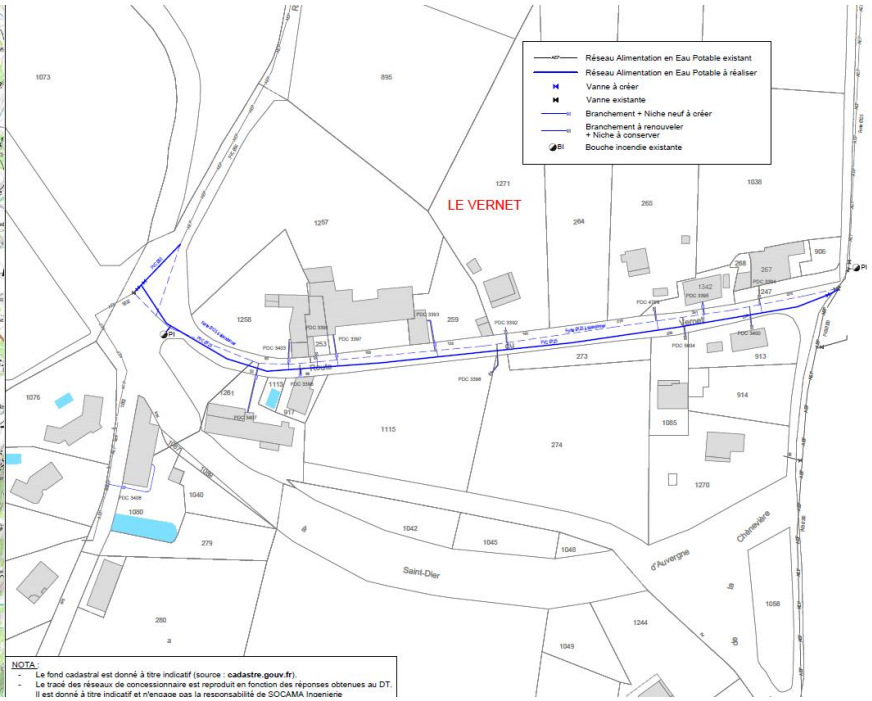

SOCAMA INGÉNIERIE

ÉGLISENEUVE-PRÈS-BILLOM : LES LASTEYRAS

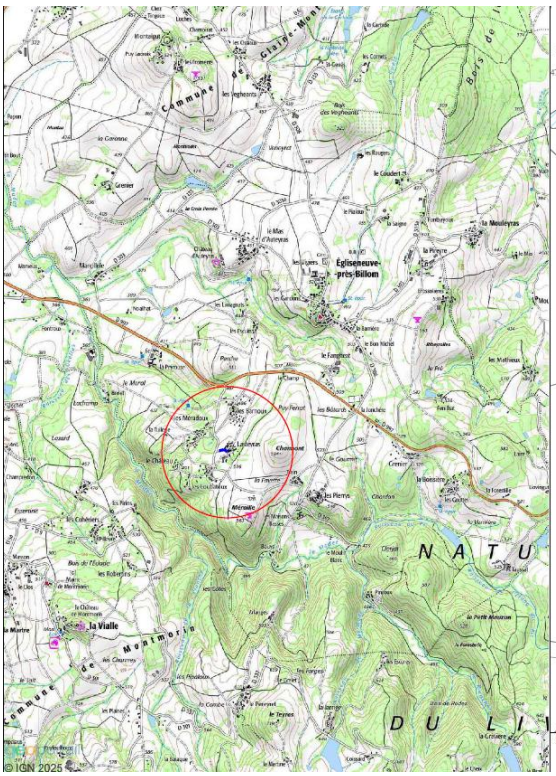

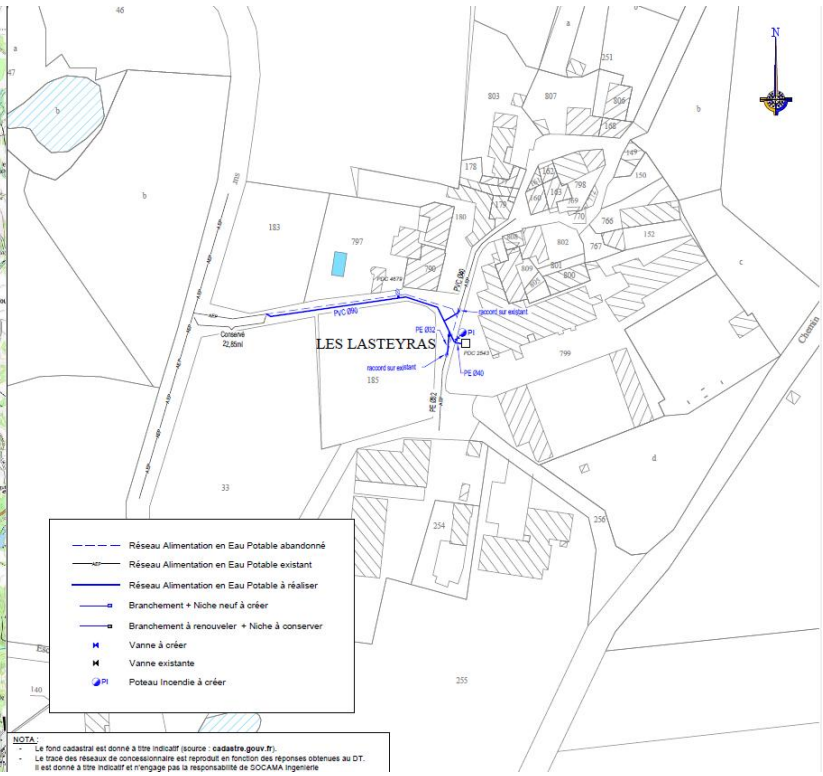

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

NEUVILLE : LA PIREYRE

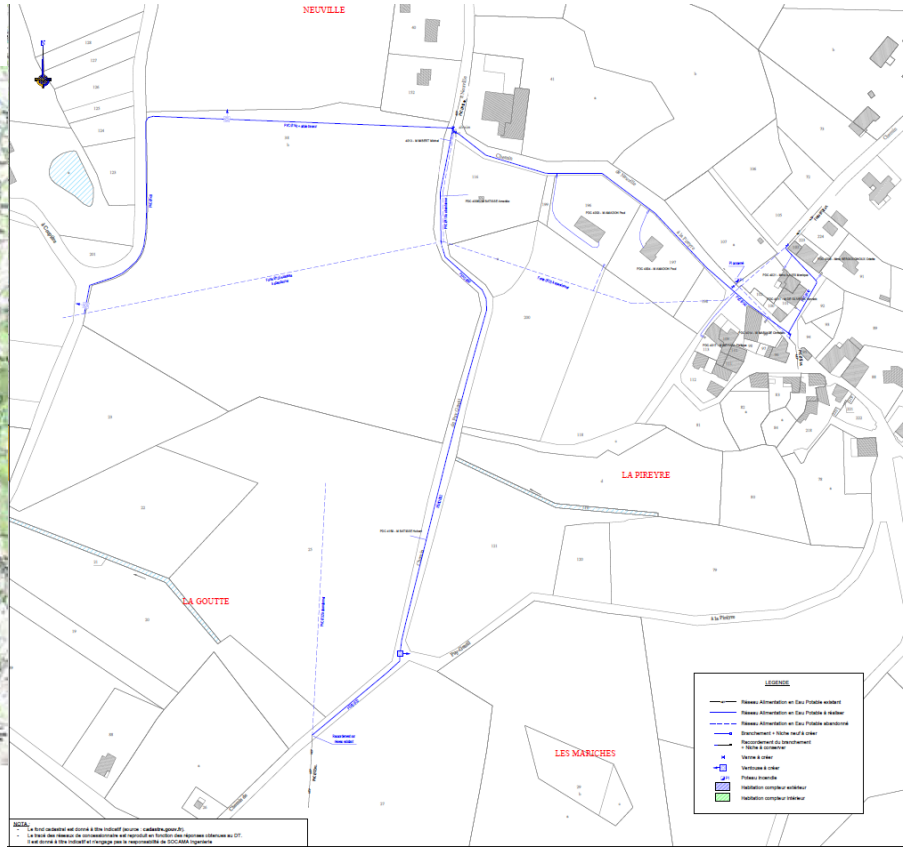

TOTAL HT : 303 196.70 €

B-Maîtrise d'œuvre TOTAL HT : 17 938 €

TOTAL HT : 321 134.70 €

Avec la participation financière du Conseil Départemental à hauteur de 112 397 €.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Amélioration chloration des eaux

II - CHLORATION DES EAUX

Pont du château

Fourniture et installation d'une vanne modulante de chlore avec analyseur pour asservissement selon le taux de chlore pour désinfecter le mélange des eaux du SIAEP de Limagne et celle du Puits Rive Gauche de la Dore,

Intégration des données sur le superviseur actuel.

Bongheat

Fourniture et pose vanne modulante de chlore avec analyseur de chlore pour asservissement

Mise en place d'un équipement de télégestion sur site dédié à la chloration et intégration des données dans le superviseur

La Prunelière

Fourniture et pose poste de chloration javel

Intégration des données dans le superviseur

TOTAL HT : 55 718 €

Avec la participation financière du Conseil Départemental à hauteur de 15 400 € et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 13 200 €.

SOIT UN TOTAL GLOBAL DE 359 026.50 € HT

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2025, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créance.

Toutefois, pour donner suite à la demande du service de recouvrement, la trésorerie de Thiers, le S.I.E.A a inscrit des créances en non-valeur à hauteur de 5 540.48 € TTC qui concernent 31 abonnés.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

7. Actions de communications

7.1. Les publications de l'année 2025

Bulletin d'information joint aux factures d'eau

Rive gauche de la Dore
SYNDICAT DES EAUX

UN NOUVEAU LOGO POUR 2024

LE RENOUVELEMENT DES RESEAUX : UN ENJEU MAJEUR POUR LIMITER LES PERTES EN EAUX

La durée de vie d'un réseau d'eau potable est comprise entre 50 et 80 ans. Le SIEA Rive Gauche de la Dore possède près de 380 km de réseau pour desservir ses 5 200 abonnés.

Les travaux de renouvellement des réseaux sont donc un enjeu majeur si nous ne voulons pas laisser aux générations futures des canalisations vieillissantes et fuyardes. Les agents du syndicat compilent le maximum de données patrimoniales pour mieux cibler les secteurs à remplacer : âge et état des conduites, récurrences de fuites, taux de pertes en eau et projets d'aménagements prévu par les communes ou les autres concessionnaires.

Le rendement du réseau du syndicat pour l'année 2023 s'élève à 85%.

INVESTISSEMENTS ANNUELS : LES TRAVAUX DE 2024

- Le programme de travaux : 1 km **COURPIERE** (Route de Courtesserre – Rue des Granges), **MAUZUN** (Rue de la fontaine de la Garde), **et ISSERTEAUX** (La Rodde)
- Les travaux en régie : 600 ml - **ISSERTEAUX** (Fontvielle)
- Amélioration du système de chloration

PRIX DE L'EAU 2024

Le prix de l'eau pour l'année 2024 va augmenter de 6 centimes pour compenser l'inflation. Pour une facture type de 120 m³ d'eau, le montant total est de 325.49 € TTC :

Abonnement habitation	72,00 € HT
Prix du m³	1,66 € HT
Taxe et redevance (Agence de l'eau…)	0,311 € HT

INFORMATION QUALITE DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé met en ligne l'ensemble des résultats qualité de l'eau potable de votre commune : https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau ainsi que la fiche info QUALITE DES EAUX : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-de-distribution-dans-votre-commune

L'ensemble des bulletins d'analyses se trouvent également sur notre site internet.

MISE EN PLACE DE LA RADIO – RELEVE

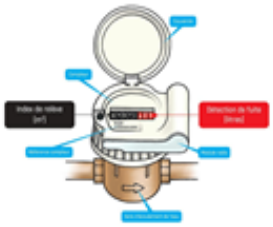

En 2023, dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux abonnés, les délégués du comité syndical ont décidé la mise en place de la radio-relève des compteurs d'eau potable.

Les enjeux de ce dispositif sont multiples pour les usagers et pour la collectivité.

Cette technologie permettra à terme :

- De facturer les abonnés uniquement sur leurs consommations réelles ;
- De mieux détecter les consommations inhabituelles des abonnés pouvant être révélatrices de fuites d'eau après compteur ;
- Eviter de rentrer dans les propriétés,
- De simplifier la relève des compteurs pour les agents du service ;
- D'aider à la détection des fuites sur le réseau principal d'eau potable afin d'optimiser l'usage de la ressource.

Cette modernisation du patrimoine du syndicat est un projet ambitieux qui s'étendra sur plusieurs années. A terme, tous les compteurs d'eau seront équipés de la radio-relève.

Cette opération de grande envergure est financée par le syndicat.

S.I.E.A Rive Gauche de la Dore – 166 Route de Gaspard – Les Youx - 63520 ESTANDEUIL
www.rivegauchedeladore.fr
☎ : 04 73 70 69 65 contact@rivegauchedeladore.fr

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Article publié le 01 décembre 2025 au journal La Montagne

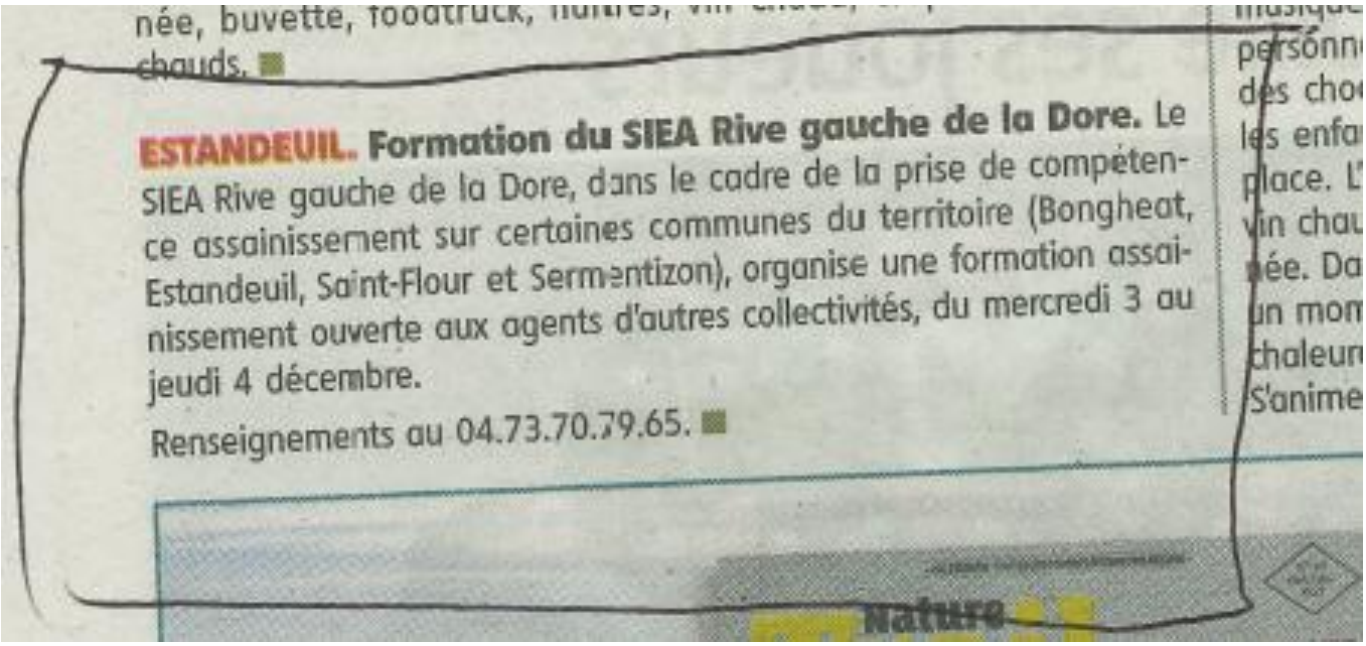

ESTANDEUIL. Formation du SIEA Rive gauche de la Dore. Le SIEA Rive gauche de la Dore, dans le cadre de la prise de compétence assainissement sur certaines communes du territoire (Bongheat, Estandeuil, Saint-Flour et Sermentizon), organise une formation assainissement ouverte aux agents d'autres collectivités, du mercredi 3 au jeudi 4 décembre.

Renseignements au 04.73.70.79.65.

Article paru sur aquagir.fr

Une haie et de la prairie pour protéger le champ captant de Pont du Château (63)

PAROLE DE COLLECTIVITÉ

Afin de vous permettre de mieux appréhender la mise en place des projets de gestion de l'eau sur votre territoire, aquagir part à la rencontre d'**élus et de porteurs de projets qui sont passés à l'action**

Afin de protéger les puits de captage sur la commune de Pont du Château, les syndicats de Basse Limagne et de Rive gauche de la Dore ont noué un partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne.

Avec son aide, ils ont pu travailler avec les agriculteurs, la Safer et la commune pour obtenir une Maîtrise foncière homogène autour des puits.

Dix hectares de cultures ont été convertis en prairie. 1,5 km de haie a été planté, les racines des arbres faisant office de filtre, contribuant à l'épuration de l'eau avant qu'elle ne retourne à la nappe alluviale de l'Allier.

26 novembre 2024 au matin, les bénévoles plantent la haie en bordure du périmètre du champ de captage - Crédit photo : Banque des Territoires

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Entretien avec René Lemerle et Julien Saillard

Julien Saillard, chargé de pôle au conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, et René Lemerle, président du SMEA de la Basse Limagne - Crédit photo : Banque des Territoires

POLLUTIONS

Ce projet est présenté par :

- **René Lemerle,** président du Syndicat mixte des eaux et de l'assainissement de Basse Limagne.
- **Julien Saillard,** chargé de pôle au conservatoire des espaces naturels d'Auvergne

> ***Jusqu'alors, les relations étaient compliquées avec les agriculteurs, qui avaient le sentiment que le syndicat venait leur voler la terre. Nous menons depuis quelques années une politique d'acquisition foncière, en vue de protéger la rivière ou le champ captant, et ça peut être mal vécu dans le milieu agricole. L'intervention sur le terrain du chargé de mission du CEN a vraiment fait évoluer les mentalités.***
>
> *René Lemerle*

Comment le projet de plantation de haies sur le périmètre du champ captant s'est-il imposé à l'agenda de votre collectivité ?

Nous voulions pouvoir contrôler ce qui se fait sur les parcelles à proximité des champs captants. En effet, on constate aujourd'hui que des polluants comme l'atrazine – qui est interdite depuis plus de 20 ans – se retrouvent encore, à l'état de traces, certes, mais tout de même, elle est présente dans certains cours d'eau ! Aujourd'hui, ici, la qualité de l'eau est très bonne, on ne fait que de la chloration. Mais protéger nos champs captants reste primordial. Nous étions engagés dans l'élaboration d'un contrat territorial, notamment dans ce but. Mais la situation était complètement bloquée. Sur un autre projet, nous avions contractualisé avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN). C'est d'eux qu'est venue l'idée de l'échange de parcelles pour permettre au syndicat de devenir propriétaire des terrains à proximité du champ captant des Cotilles. Certains agriculteurs étaient vendeurs, nous avons donc pu acheter certains terrains. Pour les autres, nous avons procédé à des échanges de parcelles. Enfin, via des baux ruraux à clause environnementale et un loyer faible pour les agriculteurs, ces terres restent exploitées pour de la prairie. La plantation de la haie est la dernière étape d'un ensemble d'actions.

Quelles sont les sources d'inspiration que vous avez suivies pour vous faire une idée de ce projet ?

Nous avons suivi les propositions de nos interlocuteurs du CEN, qui, je pense, avaient eu leurs inspirations de leur côté. Ensuite, nous sommes tombés d'accord sur la nécessité de délimiter la zone, avec des barrières, des panneaux d'information, la plantation de haies. Nous voulons éviter que des pollueurs viennent faire des dépôts sauvages sur cette zone. Ça n'arrive pas souvent, mais lorsque ça arrive, c'est un vrai problème, car nous sommes ici en zone de captage et en zone inondable. Les pollutions peuvent alors rapidement contaminer la rivière Allier et la nappe alluviale.

Mais le site reste accessible pour les promeneurs !

Est-ce qu'une étude de faisabilité et/ou d'impact a été réalisée sur ce projet ?

Non, ça n'a pas été nécessaire, parce qu'il n'y avait rien, nous ne touchions ni le sol, ni le sous-sol, il n'y avait aucune incidence directe sur les nappes.

Concernant les compétences, quels sont les principaux sujets à maîtriser avant de se lancer dans un tel projet ?

Les données ! À qui appartient une parcelle, qui l'exploite… ce sont des informations très compliquées à obtenir ! C'est un travail finalement qui s'est fait sur le terrain. Le chargé de mission du CEN est beaucoup allé à la rencontre des agriculteurs et c'est au cours de ces rencontres qu'il a pu rassembler les informations nécessaires.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Lors de la phase de diagnostic et de planification, comment la collectivité a-t-elle assuré le bon dimensionnement du projet et l'adhésion des citoyens ?

Pour ce qui concerne le périmètre immédiat, les puits sont grillagés pour éviter les intrusions. Là, nous avons travaillé sur le périmètre rapproché de nos champs captants, c'était notre priorité. Pour ce qui concerne l'adhésion des citoyens, nous n'avons pas fait de démarches particulières. Nous avons communiqué, via notre bulletin, pour expliquer ce que l'on fait, comment ça fonctionne. Il y a surtout eu ce travail de terrain fait par le conservatoire, qui a été très efficace. Jusqu'alors, les relations étaient compliquées avec les agriculteurs, qui avaient le sentiment que le syndicat venait leur voler la terre. Nous menons depuis quelques années une politique d'acquisition foncière, en vue de protéger la rivière ou les champs captants, et ça peut être mal vécu dans le milieu agricole. L'intervention sur le terrain du chargé de mission du CEN a vraiment fait évoluer les mentalités.

Comment avez-vous financé ce projet et quelles sont les aides sollicitées/obtenues ?

Les acquisitions foncières ont représenté un budget de près de 100 000 euros, auxquels il faut ajouter 90 000 euros pour les actions de concertation, études et travaux menées par le CEN. Nous avons financé la majeure partie sur fonds propre, et nous avons bénéficié d'une aide de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour la plantation de la haie. Nous espérons aussi une aide du département pour les échanges fonciers.

Quels sont les autres acteurs qui vous ont accompagnés dans la préparation et la réalisation de ce projet ?

Comme nous l'avons déjà évoqué, les contributions du CEN et des agriculteurs ont été décisives sur ce projet. La commune de Pont du Château elle aussi a participé, en délibérant en faveur de la vente de parcelles communales au syndicat. Le SIAEP Rive gauche de la Dore est lui partenaire de ce projet, puisqu'il possède des puits dans ce champ captant. La Safer nous a aidés pour les acquisitions : quand les propriétaires étaient vendeurs, la vente s'est faite avec l'intermédiaire de la Safer. Enfin, il y a le travail des élus, des délégués du syndicat et des bénévoles qui sont venus ce matin planter la haie !

Article proposé aux communes pour intégration dans les bulletins communaux

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Rive gauche de la Dore
SYNDICAT DES EAUX

I

ENJEU STRATEGIQUE : PRESERVATION DE LA RESSOURCE

Aspect qualitatif :

Dans son exigence de préserver sa ressource du Puits du Buisson, le syndicat avec ses partenaires SIAEP BASSE LIMAGNE et le Conservatoire d'Espace Naturel, poursuivent leur action de concertation auprès des exploitants agricoles. Cette action innovante, dans le département, devrait être étendue à d'autres collectivités.

Aspect quantitatif : le renouvellement des réseaux

Le SIEA Rive Gauche de la Dore possède près de 380 km de réseau pour desservir ses 5 200 abonnés.
Les agents du syndicat mettent tout en œuvre pour mieux cibler les secteurs à remplacer : âge et état des conduites, récurrences de fuites, taux de pertes en eau et projets d'aménagements prévus par les communes ou les autres concessionnaires.
Le rendement du réseau du syndicat pour l'année 2024 s'élève à 84.5%.

INVESTISSEMENTS ANNUELS : LES TRAVAUX

- En 2024, les travaux en régie : 1540 ml
- En 2025, le programme de travaux : 2.7 km **GLAINE MONTAIGUT** (RD 212), **SAINT-FLOUR L'ETANG** (RD 58), et **SAINT-DIER D'AUVERGNE** (La Ripodie)

PRIX DE L'EAU 2025

Le prix de l'eau pour l'année 2025 va augmenter de 10 centimes pour prendre en compte la hausse de la redevance au profit de l'Agence de l'Eau. Pour une facture type de 120 m³ d'eau, le montant total est de 335.62 € TTC :

Abonnement habitation	72,00 € HT
Prix du m³	1,66 € HT
Taxe et redevance (Agence de l'eau…)	0,391 € HT

INFORMATION QUALITE DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé met en ligne l'ensemble des résultats qualité de l'eau potable de votre commune : https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau ainsi que la fiche info QUALITE DES EAUX : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-de-distribution-dans-votre-commune
L'ensemble des bulletins d'analyses se trouvent également sur notre site internet.

MISE EN PLACE DE LA RADIO – RELEVE

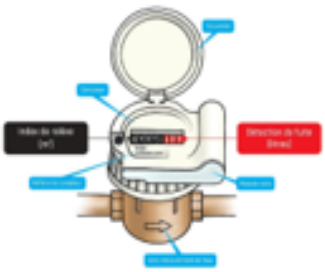

Dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux abonnés, la mise en place de la radio-relève des compteurs d'eau potable se poursuit.
Pour rappel, cette technologie permettra à terme :

- De facturer les abonnés uniquement sur leurs consommations réelles ;
- De mieux détecter les consommations inhabituelles des abonnés pouvant être révélatrices de fuites d'eau après compteur ;
- Eviter de rentrer dans les propriétés,
- De simplifier la relève des compteurs pour les agents du service ;
- D'aider à la détection des fuites sur le réseau principal d'eau potable afin d'optimiser l'usage de la ressource.

MOBILITE

Le syndicat a enregistré plusieurs arrivées : Direction : Monsieur Jannick HOARAU en remplacement de Madame Julie MAGET, agent technique : Monsieur CHOUSSY Gaëtan en remplacement de Monsieur Alain COUVERT et à l'accueil : Madame Camille CLUZEL en remplacement de Madame Anne Marie JASMIN.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Note explicative pour expliquer aux abonnés la consommation en eau :

SYNDICAT DES EAUX Rive gauche de la Dore

L'eau potable, une ressource à préserver

La consommation journalière d'eau potable par français

149 litres/jour/habitant

En 2020, l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement estime que chaque français utilise en moyenne 149 litres d'eau potable par jour, soit une consommation domestique de 54,3m³ par habitant et par an.
Ce chiffre est globalement stable au cours du temps.

La répartition des consommations d'eau selon les usages

(Seulement 7% dédié à l'alimentation)

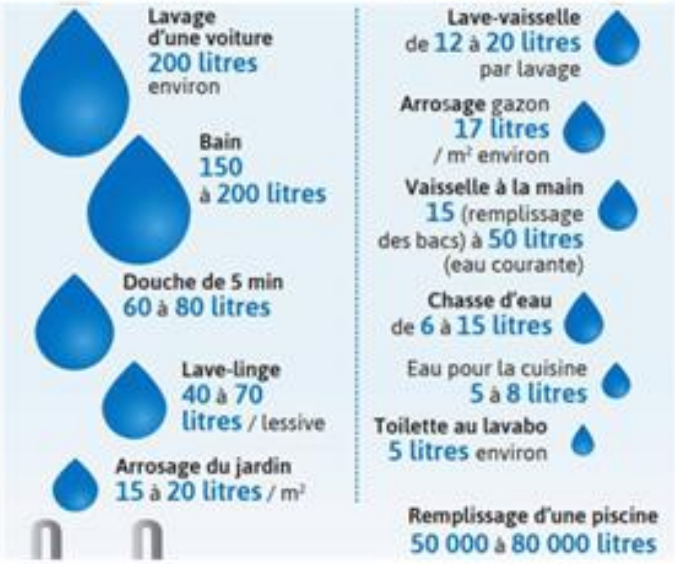

Le volume d'eau utilisé par type d'usage

CONSOMMATION DE REFERENCE POUR 4 PERSONNES : 120 M³

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

Comment limiter sa consommation en eau et faire des économies ?

- ## Faire la chasse aux fuites

Pour repérer une fuite, veuillez à bien suivre la consommation de votre compteur d'eau.

- ## Installer des mousseurs sur ses robinets

Voilà un investissement vite amorti : le mousseur ou réducteur d'eau. Il s'agit d'une petite pièce à fixer sur la tête du robinet qui infuse de l'air dans l'eau qui coule. Il permet de conserver le débit d'eau pratiquement identique tout en diminuant la quantité utilisée. On estime le **gain en eau à 40%**. Soit, par exemple, sur un robinet ouvert 5 minutes par jour, une économie d'eau de 14m³ par an.

- ## Economiser même aux toilettes

Les doubles chasses d'eau permettent de limiter la consommation à chaque usage. On peut aussi réduire le volume de la chasse à moindre coût en installant une bouteille d'eau en plastique et fermée dans le réservoir.

- ## Ne pas laisser couler l'eau inutilement

Lorsqu'on se lave les mains ou sous la douche, couper le robinet pendant le savonnage permet d'économiser 12 litres d'eau par minutes.

- ## Réutiliser l'eau

L'eau de cuisine qui a servi à nettoyer les légumes peut être réutilisée pour arroser le jardin ou les plantes d'intérieures.

- ## Optimiser le fonctionnement de l'électroménager

Privilégier des programmes court ou économique. Bien remplir sa machine à laver le linge ou le lave-vaisselle à chaque cycle.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

7.2. Panneau Pocket

Le syndicat poursuit sa communication avec Panneau Pocket :

En 2025, les services ont procédé à 57 publications réparties :

- 15 avis de relève - informations facturation
- 32 alertes (coupure de l'alimentation en eau potable)
- 2 informations sécheresse
- 8 informations générales

Le nombre de personnes ayant mis l'application en favori progresse + 190 personnes.

Pour la journée du 2 juin 2025, un panneau a été consulté 387 fois.

Les paramétrages de l'application nous permettent de communiquer seulement les communes directement concernées par la coupure d'eau.

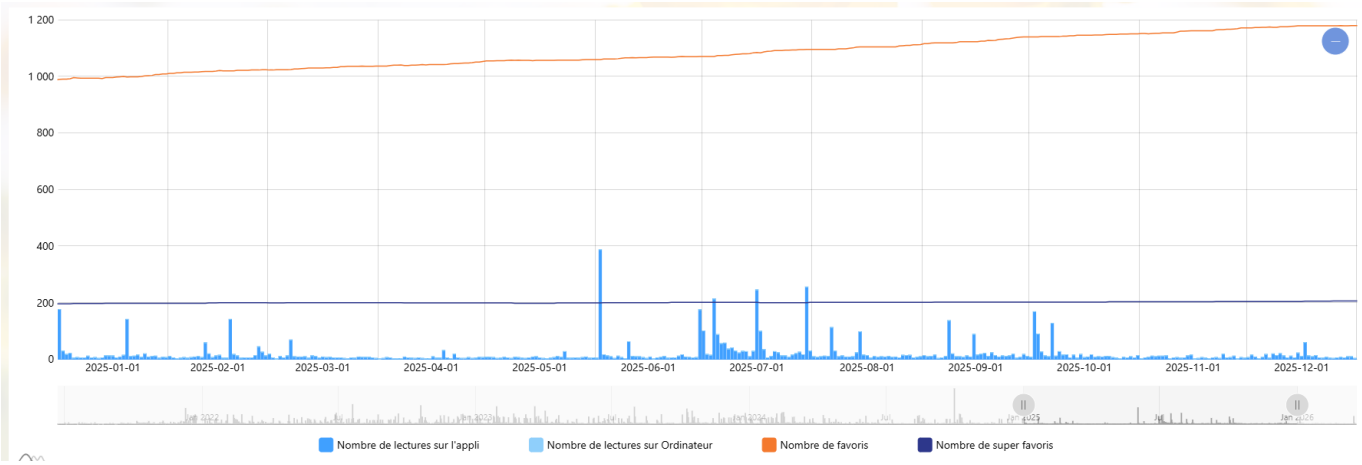

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 063-256300070-20260630-2026_28-DE

8. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 128	8 185
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,71	2,84
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96,3 %	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	96.9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	86	86
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,58%	78.2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,7	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,6	1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,69%	0,60%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0051	0